

Rapport Financier Annuel

Exercice clos le 31 décembre 2025



Coheris

4, Rue du Port aux Vins
92150 Suresnes
Tél. : +33 (0)1 57 32 60 60
Fax : +33 (0)1 57 32 62 00

www.coheris.com

Société Anonyme au capital de 2 274 230 euros - 399 467 927 RCS Nanterre - Siège social : 4, Rue du Port aux Vins 92150 Suresnes

Préambule

Le présent rapport financier comprend :

- Le rapport de gestion et les comptes sociaux de la société Coheris établis selon les normes comptables françaises pour l'exercice 2025 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes,
- les comptes IFRS de Coheris établis selon les normes IFRS pour l'exercice 2025 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent.

Les comptes sociaux et IFRS ont été examinés et arrêtés par Conseil d'Administration de la société Coheris le 28 avril 2026.

Sommaire

1. Attestation du Responsable du document	3
2. Rapport de gestion.....	4
3. Comptes sociaux.....	28
4. Comptes IFRS... ..	47
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	63
6. Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS	69

1. Attestation du Responsable du document

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et les comptes IFRS présentés dans le présent Rapport Financier Annuel 2025 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et le rapport de gestion ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles est confrontée.

Suresnes,
Le 26 mai 2026

Olivier Dellenbach
Président-Directeur Général

2. Rapport de gestion

Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale du 16 juin 2026.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1^{ière} PARTIE : INFORMATIONS SUR LA GESTION DE L'ENTREPRISE

1.1 Activité

1.1.1 Situation de Coheris et évolution de l'activité pendant l'exercice écoulé

En 2025, COHERIS enregistre un chiffre d'affaires business de 14,4 M€, en croissance de 6,9% par rapport à 2024, bénéficiant d'un second semestre en progression de 7.2%, après un premier semestre en hausse de 6.5%.

Sur la période, COHERIS affiche une nouvelle forte progression de + 6,5 % des ventes d'abonnements (annual licences) à 7,3 M€. Ces ventes représentent toujours 51 % du chiffre d'affaires total (51 % en 2024).

Traduisant la transition en cours vers une distribution de ses logiciels en mode abonnement, la part des revenus liés aux licences perpétuelles et à la maintenance associée diminue pour ne plus représenter que 17,7 % du chiffre d'affaires total (20,5% en 2024).

Les revenus relatifs aux prestations de services s'établissent à 4,5 M€, en hausse de 18,2 % par rapport à 2024 et représentent 31,5 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, le stock de revenus récurrents en base annualisée (ARR) s'établit à 10,7 M€ au 31 décembre 2025, en hausse de + 4 % par rapport au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2025, compte tenu des bonnes perspectives Coheris a consommé 1 900k€ de déficit fiscal, diminuant le stock de déficit d'impôt activé à hauteur de 475k€ (cf : 1.4.3.14).

COHERIS enregistre un résultat opérationnel courant en baisse de 400 K€ correspondant en partie à la baisse de la production immobilisée sur 2025 ainsi qu'à une augmentation des coûts de refacturation de la part de Chapsvision pour notamment intégrer des capacités agentiques dans les produits.

Le Résultat Opérationnel (RO) s'établit à 2 891 K€, contre 3 234 K€ en 2024. La baisse de ce résultat résulte de la variation du résultat opérationnel courant.

Le coût de l'endettement financier net est de +746 K€ contre +769 K€ en 2024.

Après prise en compte du coût de l'endettement financier et de l'activation des impôts différés sur reports déficitaires, le résultat net enregistre une baisse par rapport à l'année précédente, et s'établit à 2,8 M€ en comparaison de 3,4 M€ en 2024.

A la clôture de l'exercice, la trésorerie ressort à 0,1 million d'euros et les capitaux propres à 23 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

Ce compte de cash pooling est rémunéré et génère des intérêts chaque fin de trimestre (année civile) sur le taux trimestriel déterminé au 3° du 1 article 39 du Code Général des Impôts (cf : 1.4.3.5.2)

1.1.2 Activité des filiales

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission universelle de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, ne détient plus de filiale.

1.1.3 Évolution récente et perspectives 2026

1.1.3.1 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société a maintenu les mesures prises en 2025 afin de conserver un niveau d'activité quasi normal. Malgré le conflit entre l'Ukraine et la Russie ainsi que l'instabilité politique au Moyen-Orient, la société n'a pas identifié d'opérations dans ces zones géographiques.

Par ailleurs, à ce stade il n'a été identifié aucune conséquence financière qui pourraient découler sur l'activité de la société suite aux sanctions économiques prononcées à l'encontre de la Russie par les pays de l'Union Européenne.

En outre, la société a demandé à ses prestataires une vigilance accrue et des mesures préventives vis-à-vis du risque important de cyber-attaques. A ce jour, la société et ses partenaires n'ont pas constaté d'intrusion.

1.1.3.2 Perspectives

Face à un marché de l'édition en pleine évolution et à la concurrence accrue d'éditeurs américains tels que Salesforce ou Microsoft disposant de moyens commerciaux et de distribution considérables et réalisant des investissements significatifs en recherche et développement et notamment en intégrant de l'intelligence artificielle, Coheris fait évoluer son modèle vers une stratégie de croissance. Les trois axes de développement stratégiques sont les suivants :

Un premier axe : évolution du business model

La stratégie pour l'année 2026 sera de poursuivre la transition du modèle de vente des licences et prestations le cas échéant en mode Abonnement. La société avait déjà initié cette démarche au cours des exercices précédents, il faut poursuivre les actions menées pour 2026 afin d'ancrer ce mode de distribution dans l'ensemble des offres clients. Ce business model a pour effet d'accroître le niveau d'activité récurrente et de visibilité sur son chiffre d'affaires.

Un second axe centré sur le positionnement des produits Coheris sur des marchés de niche porteurs en complément de ses marchés actuels

Cet axe de développement repose sur les savoir-faire existants de la Société et vise à positionner les produits Coheris sur des marchés de niche porteurs en complément de ses marchés actuels.

En effet, les marchés visés reposent sur une spécialisation forte, nécessitant une expertise métier, permettant de faire face à un nombre limité de concurrents. Ces niches se trouvent par exemple dans le secteur du retail, de l'habitat social, ou encore la finance.

Des investissements en R&D pourront permettre de créer une offre logicielle additionnelle adaptée aux besoins de ces métiers concurrentiels par rapport à des offres plus génériques avec notamment l'intégration de fonctionnalités en lien avec l'intelligence artificielle.

Les compétences de Coheris dans les domaines de la Business Intelligence et de l'intelligence artificielle permettront à cette offre logicielle additionnelle de correspondre à la transformation attendue dans les produits CRM dans les années à venir sur ces secteurs de niche.

A ce titre, les offres de Coheris telles que Coheris CRM Nomad ou Coheris CRM Merch entrent dans cette logique.

Des réflexions sont engagées sur l'approche commerciale et le positionnement des offres par rapport à des concurrents potentiellement déjà présents sur ces marchés mais généralement de taille équivalente ou plus petite que Coheris.

Un troisième axe sur l'intégration de l'IA

L'arrivée massive des technologies IA va changer l'usage des solutions de Coheris.

Dès fin 2024, l'intégration de technologies IA a été réalisée par l'intégration de :

- La transcription des conversations téléphoniques en temps réel
- La détection des concepts au fur et à mesure de la conversation
- La capacité de résumé automatique des conversations téléphoniques
- L'Invocation des APIs d'enrichissement de documents, via LLM, en vue de :
 - qualifier automatiquement les emails entrants (permet un premier niveau de suggestion de réponse également), permettra le remplacement de SpadRT
 - contrôler automatiquement la validité des documents
 - pré qualifier une fiche de client, une sollicitation, affaire commerciale

La roadmap 2026 prévoit de poursuivre ces développements par l'intégration notamment des technologies du Groupe et notamment de ses capacités IA, RAG - retrieval augmented generation – et de moteur de recherche.

Un quatrième axe lié au développement à l'international

Cet axe de développement n'est pas prioritaire. En revanche, la société reste en capacité de pouvoir accompagner ses clients dans un déploiement de ses applications à l'international grâce aux équipes basées sur le territoire français ou d'éventuels partenaires locaux.

1.1.3.3 Investissements en R&D

Les activités de Recherche et Développement vont se poursuivre au cours de l'exercice. Ces travaux porteront sur le développement des progiciels commercialisés : notamment les différentes versions de Coheris CRM, Coheris NOMAD/MERCH, Coheris LIBERTY (BI), Coheris SPAD (Datamining et moteur de recommandation SPAD REALTIME, Machine Learning, Intelligence Artificielle) et les modules (RGPD Text-control, Social notamment).

Ils mettent en œuvre des technologies relatives aux systèmes de gestion de bases de données (relationnelles et vectorielles), aux serveurs d'applications et aux environnements de développement en architecture N-tiers.

Les activités de Recherche et Développement de Coheris se déclinent sur différents axes. Il s'agit en phase amont du cycle de vie des progiciels, de travaux qui portent sur l'abstraction des besoins exprimés. Cette phase a pour objectif une mise en œuvre qui permet de conserver l'aspect générique de la solution. La phase amont inclut également la réalisation de prototypes destinés à des validations techniques et technologiques. Une partie de l'activité est également consacrée au développement, activité qui porte à la fois sur des fonctions génériques, pour enrichir les socles de développement, et sur des fonctions métier. Ces travaux font l'objet d'une phase complémentaire d'industrialisation destinée à conférer, en plus d'une compatibilité avec les socles technologiques, des qualités de robustesse et de performance aux progiciels. De manière permanente et transverse, une partie des activités de Recherche et Développement est consacrée à la veille technologique et à l'amélioration des aspects « qualité » des travaux.

Au titre de l'exercice 2025, la société Coheris SA a bénéficié d'un Crédit d'Impôt Recherche de 466 K€ autour de projets de recherche innovants dans les développements d'applications de CRM, de Business intelligence, de Datamining et leur intégration entre elles.

1.1.4 Faits exceptionnels et litiges

Les autres provisions se rapportent à des risques et des charges d'exploitation, notamment pour litiges en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2025.

1.1.5 Principaux facteurs de risques

Les risques auxquels la société peut être confrontée sont présentés ci-dessous (les chiffres sont présentés en K€ sauf indication contraire) :

Risque client

Coheris a 320 clients toutes activités confondues. Les 10 clients les plus importants représentent 41,5 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025.

Dans ces conditions, Coheris, n'est pas dépendante d'un client particulier.

En ce qui concerne les risques de défaillance financière, les clients de Coheris sont essentiellement des grandes entreprises qui ne présentent pas de risque de ce type.

Risque de taux

En raison de sa faible exposition au risque de taux, la société n'a pas jugé utile de mettre en place de méthode de gestion de ce risque de taux.

Risque de change

Compte tenu de la très faible exposition de Coheris au risque de change, (la quasi-totalité des transactions étant réalisée en €) Coheris n'a pas mis en place de méthode de suivi et de gestion de ce risque.

Risque de liquidités

La trésorerie au 31 décembre 2025 reste excédentaire suite aux résultats de l'exercice.

Échéancier des actifs et des dettes financières.

	à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Disponibilités	101		
Autres actifs financiers*	13 593		
Passifs financiers	-895	-506	
Position nette avant gestion	12 799	-506	
Hors bilan			
Position nette après gestion	12 799	-506	

* Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

En 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Cette compensation explique le poste "Autres passifs financiers " qui s'élève à 13 593 K€ au 31/12/2025. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

Tableau synthétique recensant l'ensemble des dettes financières auprès d'établissement de crédit par catégorie, par devise :

Type d'emprunt	Montant initial en k€	Échéance	Nature du Taux	Existence de couvertures	Capital restant dû au 31/12/2025 en k€
Emprunt bancaire PGE	2 000	2026	Fixe :0,70% Durée 60 mois avec un différé	OUI, garantie BPI à hauteur de 90% du montant total	505
Total	2 000				505

1.1.6 Situation de trésorerie et d'endettement

La **trésorerie disponible et équivalents de trésorerie (a)** s'élevaient à 101 K€ au 31/12/2025 contre 359 K€ au 31/12/2024. La diminution de la trésorerie disponible s'explique essentiellement par les opérations de cashpooling plus importantes au cours de l'exercice 2025.

Au 31/12/2025, les **dettes financières (b)**, intégrant l'impact de l'application de la norme IFRS 16, à moins d'un an s'élevaient à 1 346 K€. Les dettes financières à plus d'1 an s'élevaient à 2 665 K€.

La dette financière totale représente ainsi 4 011 K€ dont 505 K€ auprès des établissements de crédit et 3 116 K€ au titre de l'application de la norme IFRS 16. Le solde est essentiellement constitué de réserves de participation. La société est en situation de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie (a) - dettes financières (b)) positive +12 790 K€ au 31/12/2025 contre +8 960 K€ à fin 2024.

Les flux de trésorerie générés par l'activité s'élevaient à +5 862 K€ sur l'exercice contre +4 988 K€ en 2024. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements sont de - 1 498 K€ contre - 1 693 K€ en 2024. Il s'agit principalement d'investissements incorporels (production immobilisée principalement). Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont de -4 621 K€. Outre les remboursements des dettes financières, ces opérations intègrent le remboursement des dettes locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 (cf 1.1.6) ainsi que la variation des comptes courant pour -2 719 K€. La variation de trésorerie sur l'exercice s'élève ainsi à -258 K€ contre +172 K€ en 2024.

1.1.7 Politique sociale et environnementale

En 2025, les collaborateurs de Coheris bénéficient d'un budget d'œuvres sociales, d'un plan d'épargne d'entreprise, d'un accord de participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise dans les sociétés du groupe de plus de 50 salariés et d'un plan d'intéressement.

La société a poursuivi son action en matière d'environnement, pour le protéger, le préserver et le mettre en valeur, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- lutte contre le gaspillage, en appliquant au quotidien le tri et le recyclage des déchets,
- utilisation des ampoules basses énergies,
- développement des conférences téléphoniques et des visio-conférences afin de limiter les déplacements des collaborateurs,
- sensibilisation quotidienne des collaborateurs à la responsabilité sociétale et environnementale.

En complément des mesures réalisées par COHERIS, la démarche RSE initiée par le groupe ChapsVision en 2024 se poursuit. Après avoir effectué un premier bilan carbone, le groupe évaluera son empreinte au titre de l'exercice 2025 afin de mesurer l'impact des actions mises en place en 2024, dans l'objectif d'atteindre ses ambitions de décarbonation.

Dans cette démarche Groupe, en novembre 2025 Coheris a contribué au passage de la médaille d'argent à la médaille d'or Ecovadis de Chapsvision.

Conformément à l'article L22-10-35 du code de commerce, Coheris est très peu exposé aux risques financiers liés aux effets du changement climatique.

1.1.8 Politique de diversité

Le Groupe Chapsvision a à cœur d'assurer à ses collaborateurs de quelques horizons qu'ils soient des conditions de travail optimales. A ce titre, le Groupe mène plusieurs actions en matière de diversité, d'égalité, d'équité, d'inclusion etc...

Au travers de la Charte Handicap du Groupe consolidée en 2024, ChapsVision matérialise son engagement en faveur du respect des principes d'égalité, de non-discrimination, de recrutement et de développement d'opportunités de carrière des personnes se trouvant en situation de handicap (inclusion lors du recrutement, collaboration avec des ESAT, fondation Happycap...).

A ce titre, le Groupe a été récompensé du « Prix Solidarité » par la mairie de Suresnes en décembre 2022 pour ses différentes actions en matière de handicap.

Le Groupe travaille également sur un accord QVCT (qualité de vie et conditions de travail) incluant la politique Handicap du Groupe, l'égalité Homme/Femme en son sein, envisageant une signature fin d'année 2026.

Le Groupe fait déjà la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de ses effectifs. Le Groupe a à ce titre signé le Pacte de Parité de la mission French Tech courant 2023 dont les engagements principaux sont notamment : représentation significative des femmes siégeant au board des entreprises, formation des managers sur les enjeux de diversité, lutte contre les différentes formes de discrimination, déclinaison au féminin des fiches de poste etc...

Le Groupe collabore également avec la mairie de Suresnes pour sensibiliser les jeunes filles aux métiers de l'informatique par le biais d'interventions ponctuelles (lycée Paul Langevin de Suresnes).

Chaque année, le Groupe veille par ailleurs à ce que son index égalité hommes/femmes soit plus représentatif d'année en année. Le Groupe travaille également à une harmonisation des rémunérations pour un même poste quel que soit le sexe du salarié.

Le Groupe est constitué de collaborateurs de différentes nationalités, de milieux socio-économiques différents, de tout âge.

1.1.9 Montant de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (Coheris SA)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous portons à votre connaissance que 13 488 € de charges visées à l'article 39-4 dudit code ont été comptabilisées dans les comptes de Coheris SA au cours de l'exercice 2025.

1.2 Présentation des comptes IFRS

Nous vous présentons ci-après les comptes IFRS de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

1.2.1 Comparabilité des comptes

Depuis le 1^{er} janvier 2005 les comptes consolidés sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union Européenne.

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission universelle de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, ne détient plus de filiale. Par conséquent, la société n'a plus l'obligation d'établir des comptes consolidés. Néanmoins, Coheris établissait des comptes consolidés IFRS depuis 2005, la société a décidé de continuer à publier des comptes en normes IFRS, dans la continuité de ses comptes consolidés IFRS antérieurs, afin d'assurer la comparabilité des informations financières diffusées : ces comptes reprennent ainsi les actifs, passifs et la situation nette tels qu'issus des comptes consolidés antérieurs, mais sur la base d'un périmètre de consolidation ne comprenant plus, depuis 2015, qu'une seule entité juridique, à savoir la société Coheris SA.

Au 31 décembre 2025, Coheris publie donc des comptes en normes IFRS et en normes françaises. En application de l'article L.451-162 III du code monétaire et financier, les comptes établis en normes françaises ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes. Les comptes établis volontairement par la société en normes IFRS ont fait l'objet d'un audit entrant dans le champ des services autres que la certification des comptes. Toutes ces informations financières ont fait l'objet d'une revue par le Comité d'Audit et par le Conseil d'Administration de la société en date du 28 avril 2026 et arrêté par le Conseil d'Administration du 28 avril 2026.

1.2.2 Examen des comptes IFRS

Bilan IFRS

Au 31/12/2025, l'actif non courant s'établit à 14 848 K€ contre 15 640 K€ au 31/12/2024. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des impôts différés actifs et par des travaux de Recherche et Développement. Coheris a consommé son stock d'impôt différé sur reports déficitaires pour un montant de 475 K€ au 31/12/2025.

L'actif courant est de 24 514 K€ contre 20 524 K€ au 31/12/2024. Cette variation s'explique principalement par la diminution des autres créances. Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

Depuis 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Le compte envers Chapsvision hausse de 3,6 M€, dont 2,7 M€ de flux générés par les excédents de trésorerie qui sont remontés dans le compte de cash pooling. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

Les capitaux propres s'élèvent à 23 303 K€ contre 20 716 K€ au 31/12/2024 après prise en compte du résultat de la période de 3 052 K€.

Le passif non courant s'établit à 3 530 K€ contre 4 329 K€ en 2024. Cette variation s'explique principalement par le remboursement du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) en 2025 par rapport au 31/12/2024 ainsi que la diminution des dettes financières IFRS 16 de - 680 K€ par rapport au 31/12/2024.

Le passif courant s'élève à 11 530 K€ contre 11 119 K€ au 31/12/2024. Il intègre notamment une dette financière à moins d'un an de 1 346 K€, des comptes fournisseurs pour 4 084 K€ et des autres dettes et comptes de régularisation de 7 100 K€.

Compte de résultat IFRS

En 2025, le chiffre d'affaires s'établit à 16 279 K€ contre 14 938 K€ pour l'exercice précédent.

Les autres produits de l'activité sont relatifs à la production immobilisée de l'exercice pour un montant de 1 969 K€.

Les achats et services extérieurs s'établissent à 6 293 K€ (contre 4 838 K€ en 2024) et les charges de personnel à 6 901 K€ (contre 6 904 K€ en 2024).

Les impôts et taxes s'établissent à 216 K€.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 2 061 K€ contre 1 963 K€ l'année précédente.

Le résultat opérationnel courant s'établit à +2 895 K€ contre +3 295 K€ en 2024. Après la prise en compte des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel ressort à +2 891 K€ contre +3 234 K€ l'année précédente.

Le coût de l'endettement financier net est de 746 K€ contre 769 K€ en 2024.

Après prise en compte l'impôt sur les résultats de -586 K€, le résultat net s'établit à 3 052 K€ en 2025 contre 3 445 K€ en 2024.

1.3 Présentation des comptes sociaux et affectation du résultat

1.3.1 Comparabilité des comptes

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes que l'année précédente.

1.3.2 Examen des comptes sociaux

Bilan

Au 31/12/2025, l'actif immobilisé reste plutôt stable et s'élève à 10 372 K€ contre 10 235 K€ au 31/12/2024.

L'actif circulant est de 26 055 K€ contre 20 524 K€ en 2024. Cette variation s'explique principalement par la compensation compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision, afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe

Les capitaux propres s'élèvent à 22 807 K€ au 31/12/2025 contre 19 891 K€ au 31/12/2024. Ce poste a été impacté par le résultat de la période de 3 371 K€.

Les dettes s'élèvent à 13 619 K€ au 31/12/2025 contre 10 868 K€ au 31/12/2024. Cette variation s'explique principalement par la hausse des dettes fournisseurs à hauteur de 2 547 K€.

De plus, les remboursements pour le Prêt Garanti par l'Etat ont continué au cours de l'année 2025 pour un montant total de 502 K€ sur l'exercice.

L'état des factures fournisseurs reçues et clients émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu est le suivant :

COHERIS 31 12 2025													
FOURNISSEURS							CLIENTS						
Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombres de factures concernées	154	12	10	1	12	35	240	32	3	1	31	67	
Montant total des factures concernées TTC	1 238 K€	27 K€	61 K€	18 K€	49 K€	155 K€	4 999 K€	350 K€	8 K€	8 K€	147 K€	513 K€	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	21,8%	0,5%	1,1%	0,3%	0,9%	2,7%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							30,7%	2,2%	0,1%	0,0%	0,9%	3,2%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues TTC													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours						- Délais contractuels : 60 jours						

Compte de résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 16 279 K€ contre 14 938 K€ pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est en hausse et continue sa progression suite à la transformation du business model qui a été engagée dès 2020.

Le montant des traitements et salaires et cotisations sociales s'élève à 6 832 K€ contre 6 580 K€ en 2024.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 16 101 K€ contre 14 306 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'élève à 2 195 K€ contre 3 150 K€ pour l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de la production immobilisée.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 2 989 K€ contre 3 986 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de -4 K€ contre -193 K€ en 2024.

Après prise en compte notamment du Crédit Impôt Recherche l'exercice 2025 pour + 466 K€ Coheris SA dégage un résultat de 3 371 K€ contre 3 761 K€ en 2024.

1.3.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 370 695,75 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat Net comptable	3 370 695,75 €
Affecté de la manière suivante :	
Dividende 0,08€ par action	454 846,00 €
Au compte report à nouveau	2 915 849,75 €

1.3.4 Dividendes

Compte tenu du résultat de l'exercice, Coheris envisage une distribution de dividendes à hauteur de 0,08€ par action.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient donc de 22 352 194,78 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE

31 décembre 2022 : Néant

31 décembre 2023 : 454 846,00€

31 décembre 2024 : 454 846,00€

1.3.5 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (art 2277 du Code Civil).

1.3.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

1.3.7 Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.2323-8 du Code du travail, le Comité d'entreprise de la société Coheris SA n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

1.4 Capital de la Société

A la date du Conseil, le capital social de la société s'élève à 2 274 230 euros, divisé en 5 685 575 actions de 0,40 € de nominal entièrement libérées et toutes de même rang.

1.4.1 Évolution du capital de la société au cours des trois derniers exercices

Il n'y a pas eu d'autre évolution du capital social de Coheris au cours des 3 derniers exercices.

1.4.2 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Droits de vote	% du capital	% des droits de vote
CHAPSVISION	3 954 874	7 909 748	69,6%	80,7%
PUBLIC	1 713 981	1 856 923	30,1%	18,9%
MANAGERS	16 721	33 440	0,3%	0,3%
Total	5 685 575	9 800 111	100 %	100 %

sous réserve des mouvements non déclarés par les actionnaires identifiés dans ce tableau

Les déclarations de franchissement de seuils intervenues au cours de 2019 et jusqu'au jour du présent rapport sont les suivantes :

Franchissements de seuil								
Actionnaire	En capital				En droit de vote			
	Seuils franchis	Sens	Actions	% du capital	Seuils franchis	Sens	Droits de vote	% des droits de vote
GREENSTOCK								
Seuil franchi le 3/10/24	5%	Hausse	286 000	Néant				
CHAPSVISION								
Seuil franchi le 21/05/19	5%,10%,15%	Hausse	1 022 119	17,98	5%,10%,15%	Hausse	1 022 119	17,47
Seuil franchi le 26/07/19	20%	Hausse	1 143 753	20,12				19,24
Seuil franchi le 5/08/19			1 191 272	20,95	20%	Hausse	1 191 272	20,04
Seuil franchi le 10/10/19	25%,30%,33%,50%	Hausse	3 657 576	64,52	25%,30%,33%,50%	Hausse	3 657 576	61,52
Seuil franchi 29/10/19	66,67%	Hausse	3 828 085	67,33				64,39
Seuil franchi 18/11/19			3 848 085	67,68	66,67%	Hausse	3 848 085	66,77
DEV FACTORY								
Seuil franchi le 24/05/19	5%,10%,15%	Baisse	1 022 119	Néant	5%,10%,15% 20%,25%	Baisse	2 043 766	Néant

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement seuls ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote. Un pacte d'actionnaires a été signé par ChapsVision et les managers. A notre connaissance, aucune action n'est nantie.

Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites nominativement au nom du même actionnaire depuis 2 ans au moins.

A la date du présent rapport, il n'existe à notre connaissance aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

1.4.3 Actions d'auto-détention

Le contrat de liquidité au cours de 2022 a été clôturé.

1.4.4 Participation des salariés au capital (PEE)

Néant.

2ième PARTIE : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.5 Tableau récapitulatif pour l'exercice 2025 des délégations d'augmentation de capital en cours de validité et de leur utilisation

Établi en application de l'article L.225.100 al.4 du Code de commerce

Néant.

1.6 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Convention autorisée au cours de l'année 2025

Néant.

1.7 Conventions courantes conclue avec ChapsVision

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a également conclu avec ChapsVision une convention de gestion de trésorerie en date du 31/05/2021. Pour l'exercice 2025, Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision un montant de 865 K€ correspondant à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux. Cette mise en place est possible du fait que le groupe Chapsvision dont la société Coheris fait partie, respecte 2 des 3 seuils requis par l'article R22-10-29 du code de commerce. De plus, ces refacturations sont réalisées sur la base des couts des salariés auxquels sont ajoutés un mark-up de 20%. Ces refacturations sont donc effectuées à des conditions normales de marché.

Conflits d'intérêts dans le cadre des conventions courantes conclues avec ChapsVision : le Conseil d'Administration a été informé et consulté avant chaque mise en place de ces conventions courantes. Chaque année, le Conseil d'Administration est informé de l'évolution de ces conventions et examine le maintien du caractère courant de ces dernières.

1.8 Administration et contrôle

1.8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux est la suivante.

Olivier Dellenbach

- Président-Directeur Général de Coheris SA à compter du 6 novembre 2019.
- Administrateur coopté de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 17 juin 2019.

Béatrice Dellenbach

- Administratrice cooptée de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 6 novembre 2019.

Laëtitia Beillard

- Administratrice cooptée de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 6 novembre 2019.

Gildas Mathurin

- Administrateur coopté de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 6 novembre 2019.

1.8.2 Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations.

Le Comité des rémunérations se réunit pour examiner la rémunération des mandataires sociaux et pour proposer la répartition des jetons de présence des administrateurs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social détenant un mandat dans une société cotée, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat et des avantages de toute nature reçus de la société Coheris SA, durant l'exercice, par chaque mandataire social.

Mandataire social dirigeant :

Depuis de sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2025		2024	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Indemnité départ	0	0	0	0
Indemnité transactionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités de non-concurrence		Indemnités de départ	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Nom : Dellenbach Prénom : Olivier Date début de mandat : 06/11/2019 Date fin de mandat : 31/12/2026		X		X		X		X

Mandataires sociaux non dirigeants :

En 2025, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	16 842
Gildas Mathurin	15 158
Beatrice Dellenbach	15 158
Laëtitia Beillard	17 842
TOTAL	65 000

1.8.3 Plan de succession

Dans sa session du 5 mai 2022, le Conseil d'Administration a décidé, en cas d'empêchement du Président Directeur Général, de mettre en place la gouvernance suivante :

- de nommer **Jean Francois Ménager**, Directeur Général par intérim en cas d'absence au-delà de 15 jours ou de vacances prolongées d'Olivier Dellenbach au titre de Directeur Général
- de nommer **Béatrice Dellenbach**, Présidente par intérim du Conseil d'Administration en cas d'absence au-delà de 1 mois ou de vacances prolongées d'Olivier Dellenbach au titre de Président du Conseil d'Administration

Dans les 2 cas, le conseil d'administration se réunira de manière exceptionnelle pour analyser et proposer ou prendre les mesures adéquates pour assurer la bonne continuité de l'activité de Coheris.

1.9 GOUVERNANCE

Depuis l'exercice 2011, la société a adopté les recommandations qui ont été publiées par MiddleNext en décembre 2009 puis mises à jour dans la nouvelle édition du code de gouvernance publié en septembre 2016. Les recommandations de ce code de gouvernement sont appliquées par Coheris suivant le principe « Complain or explain ».

Le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites peut être téléchargé par internet à l'adresse : http://www.middlenext.com/IMG/pdf/2016_CodeMiddlenext-PDF_Version_Finale.pdf

1.9.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

- Conseil d'Administration

La société Coheris est une société anonyme à Conseil d'Administration, dont la présidence est assurée par Olivier Dellenbach depuis le 6 novembre 2019 en tant que Président du Conseil d'Administration de Coheris.

- Composition du Conseil d'Administration

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration compte cinq membres nommés (2 femmes et 3 hommes). Statutairement, il est prévu que chacun des membres doit détenir au moins une action de la société. Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

Liste des mandats des mandataires sociaux, à la date du présent rapport :

Président du Conseil d'Administration	
Olivier Dellenbach	48, Avenue Georges Mandel – 75016 Paris
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation :</u> Ecole Polytechnique (promotion 81) <u>Carrière :</u> <input type="checkbox"/> Co-fondateur de NAT Systèmes <input type="checkbox"/> Fondateur et PDG d'eFront
Date de 1 ^{ère} nomination	17/06/2019 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2026

Fonction principale exercée dans la société	Président et Directeur Général depuis le 6 novembre 2019.
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2019/2020	
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Président de ChapsHolding. ChapsHolding est détenu par Olivier Dellenbach et Béatrice Dellenbach.
Nombre d'actions Coheris détenues au 28 avril 2026	Détention via ChapsVision

Gildas Mathurin	9 impasse de la petite hupée 35400 Saint-Malo
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1992 DESS (Master 2) administration des entreprise <input type="checkbox"/> 1986 Maîtrise de Sciences Politiques <p><u>Carrière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1989-1996 ingénieur d'affaires Génie Logiciel IBM <input type="checkbox"/> 1996-2002 Président groupe EUVOXA <input type="checkbox"/> 2002-2006 Sopra Group Directeur de la Division Finance <input type="checkbox"/> 2006-2010 Astek Directeur Général Conseil et Finance <input type="checkbox"/> 2011- 2019 eFront Directeur Général eFront ERM
Date de 1 ^{ère} nomination	6 novembre 2019 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2026
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2019/2020	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Président du groupe Mobilect Président du groupe Ingena
Nombre d'actions Coheris détenues au 28 avril 2026	2 750

Béatrice Dellenbach	48, Avenue Georges Mandel – 75016 Paris
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<p><u>Formation :</u> ESCP</p> <p><u>Carrière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1992 – 1995 : Bernard Krief : Consultante <input type="checkbox"/> 1995 – 1998 : Expartria Management Search : Consultante Sénior <input type="checkbox"/> 1998 – 2000 : Directorship : Directrice Associée <input type="checkbox"/> 2000- 2017 : E-Front Directrice Commerciale Europe
Date de 1 ^{ère} nomination	6 novembre 2019 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2026
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2019/2020	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Présidente de Happycap Foundation
Nombre d'actions Coheris détenues au 28 avril 2026	Détention via ChapsVision

Laëtitia Beillard	6 rue Benouville, 75116 Paris
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation</u> : 1998 Institut Supérieur de Gestion (ISG) <u>Carrière</u> : <input type="checkbox"/> 1998-2005 Triago (Partner) <input type="checkbox"/> 2005-2011 Natixis Private Equity (Investment Director) <input type="checkbox"/> 2011-actuel Rothschild & Co (Head of Origination)
Date de 1 ^{ère} nomination	6 novembre 2019 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2026
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2019/2020	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	-
Nombre d'actions Coheris détenues au 28 avril 2026	1

- **Administrateurs indépendants**

A la date du présent rapport, Madame Laëtitia Beillard, Monsieur Gildas Mathurin sont administrateurs indépendants au sens défini par le code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext. Ils peuvent donc participer en toute liberté de jugement aux travaux du Conseil d'Administration.

Les critères permettant de qualifier un administrateur « d'indépendant », sont aux termes du code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext précité, les suivants :

- ne pas avoir été salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas avoir été client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

- **Complément d'information**

Coheris ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé.

1.9.2 Mission

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de la gestion de la société, détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil se prononce sur tous les sujets touchant à la stratégie et à l'orientation de l'activité de l'entreprise. Il se prononce notamment sur les plans stratégiques, les projets de croissance externe, de cession et de rapprochement envisagés.

Le Conseil arrête les comptes et examine les projets de communiqués avant chaque publication financière. Il examine et approuve le budget proposé par la Direction Générale.

Il est consulté sur tout projet important relatif à l'organisation de la société.

A chaque séance, le conseil est régulièrement tenu informé de l'évolution de la marche des affaires de la société.

1.9.3 Fonctionnement

- Principes généraux de fonctionnement

Le Conseil d'Administration respecte les principes de bonne gouvernance et se réunit régulièrement. Des réunions exceptionnelles supplémentaires peuvent être organisées selon les besoins.

Afin de permettre à chaque administrateur une disponibilité maximale, le calendrier des réunions est fixé en fin de chaque année pour l'année suivante. Les convocations aux réunions planifiées sont adressées dans un délai moyen de 8 jours avant chaque réunion.

Les Commissaires aux Comptes assistent à l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration, notamment celles portant sur l'examen des comptes annuels et semestriels.

Un procès-verbal est établi après chaque séance et approuvé lors de la réunion suivante. Il reprend la synthèse des exposés, des interventions et des décisions prises.

Les sujets généralement traités sont les suivants :

- arrêté des comptes sociaux et des comptes IFRS,
- analyse des documents de gestion prévisionnelle et budgétaire,
- affectation du résultat de l'exercice,
- conventions conclues au titre de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire,
- suivi du plan stratégique de l'entreprise et de son exécution,
- suivi de la stratégie d'offre et commerciale,
- examen du portefeuille et des projets commerciaux (pipe),
- suivi de la stratégie ressources humaines,
- politique de rémunération des mandataires,
- politique de communication financière,
- opérations de croissance externe et de réorganisation,
- risques liés aux litiges,
- perspectives de chiffre d'affaires, du résultat et de trésorerie
- opérations relatives à l'évolution du capital,
- analyse de l'Assemblée Générale et notamment du résultat des votes des résolutions proposées,
- évaluation annuelle des travaux du Conseil d'Administration.

- **Activité du Conseil en 2025**

Le Conseil d'Administration a tenu 5 séances au cours de l'exercice 2025.

Le taux de participation des administrateurs aux réunions s'est élevé à 100%.

- **Suivi et évaluation des travaux du Conseil**

A chaque Conseil d'Administration, il est vérifié par les administrateurs la bonne exécution des décisions prises au cours des réunions précédentes.

1.9.4 Comité des Nominations et Rémunérations

Au cours de 2025, le Comité a été composé de deux administrateurs indépendants : Monsieur Jacques Behr (Président jusqu'à l'assemblée générale 2025) et Madame Laëtitia Beillard.

Ce comité ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte au Conseil d'Administration que sous la forme de recommandations ou de propositions. Il se réunit au moins deux fois par an en début et fin d'année.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la politique de rémunération des mandataires sociaux et plus précisément la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, et aux éventuels membres du Conseil titulaires de contrats de travail signés avec la Société ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil ;
- déterminer les indicateurs de performance sur lesquels les rémunérations des dirigeants sont fixées ;
- contrôler l'atteinte des objectifs de performance ;
- d'émettre un avis lors du recrutement d'un membre du Comité de Direction de la société ou de tout autre collaborateur dont le montant global de rémunération (fixe + variable + autres avantages) serait supérieur à 140 K€ bruts.

Les actionnaires ont pour droit d'obtenir la communication du montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées selon l'article L225-115 4° du code de commerce. Le montant des 5 personnes les mieux rémunérées pour l'exercice 2025 s'élève 589 061,76€.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant annuel maximum des jetons de présence à verser aux Administrateurs. Le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations décide ensuite de leur répartition entre les administrateurs. Au titre de 2025 (versés en 2026), le Conseil d'Administration du 28 avril 2026, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, a décidé de répartir les jetons de présence en intégrant l'assiduité aux travaux du Conseil d'Administration et la participation aux différents comités comme le préconise le code MiddleNext. Pour 2025, aucun jeton de présence n'a été versé au Président-Directeur Général.

Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Le Comité des Nominations et Rémunérations propose au Conseil d'Administration, la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Ces propositions, qui prennent en compte l'ensemble des composantes de rémunération de chaque mandataire, reposent sur la prise en compte du niveau de responsabilité, de la cohérence de ladite rémunération par rapport aux autres salariés de l'entreprise et du respect de l'intérêt général de l'entreprise au regard de sa taille et sa position sur son marché.

1.9.5 Comité d'Audit

Ce Comité a été mis en place en janvier 2012. Au cours de 2025, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 et de l'arrêté semestriel du 30 juin 2025. Ce comité est composé de l'ensemble des administrateurs en exercice à l'exception du Président-Directeur Général. Il est présidé par Madame Laëtitia Beillard depuis le 7 novembre 2019. Madame Laëtitia Beillard, administrateur indépendant, dispose de fortes compétences en matière financière compte tenu de son profil et son parcours professionnel.

Sont présentés lors de chaque comité tous les éléments permettant aux membres d'assurer leur mission à savoir :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- le contrôle légal des comptes et de l'indépendance des auditeurs légaux ainsi que de leur mandat,
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne,
- la cartographie des risques et des plans d'actions,
- les éléments financiers (comptes, notes, annexes) et plus globalement l'ensemble des éléments permettant au Comité d'Audit d'émettre un avis justifié.

Des procès-verbaux sont rédigés lors de toutes les réunions afin :

- de rendre compte lors des Conseils d'Administration,
- de suivre notamment l'évolution de différents points de vigilance.

1.9.6 Comité Stratégique

Mis en place en septembre 2013, ce Comité, composé d'au moins trois membres a pour missions de proposer et veiller à la mise en œuvre des décisions stratégiques de la société, en particulier son plan stratégique, sa stratégie de développement et de croissance externe. En 2025, ce Comité a été composé de l'ensemble des administrateurs. Compte tenu de ses larges compétences dans le domaine de l'édition de logiciel, le Comité Stratégique a décidé depuis 2019 de nommer Monsieur Olivier Dellenbach en qualité Président du Comité Stratégique.

A cet effet, le Comité stratégique dispose, en relation avec le Président-Directeur Général, de la collaboration des directions fonctionnelles et opérationnelles de la société.

Il peut également faire appel, sur autorisation du Conseil d'Administration, à tout conseil ou expert extérieur.

Le Comité rend compte au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion de ses travaux, études et recommandations, charge pour le Conseil d'Administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Au cours de l'exercice 2025, le Comité Stratégique ne s'est pas réuni compte tenu de l'actualité.

1.9.7 Règlement intérieur

Lors de sa séance du 12 septembre 2012, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité son règlement intérieur. Il a été amendé lors de la séance du 11 septembre 2013 pour intégrer la mise en place du Comité Stratégique. Il est signé par l'ensemble des Administrateurs.

Il fixe et redéfinit notamment :

- ses missions et pouvoirs,
- sa composition du Conseil,
- ses règles de fonctionnement,
- la déontologie et de devoirs de ses participants,
- les règles de répartition de la rémunération de ses membres,
- le fonctionnement des comités mis en place,
- l'information des membres sur les opérations sur les titres de la société.

Dans sa séance du 20 mars 2018, le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été mis à jour notamment en ce qui concerne les missions et attributions du Comité d'Audit afin d'intégrer les évolutions liées à la réforme européenne de l'audit. Il a été signé en séance.

1.10 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1.10.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont pour objet de s'assurer de :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières diffusées et utilisées en interne et/ou publiés,

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société, à améliorer la conduite et le pilotage des opérations de la société et l'utilisation efficiente de ses ressources. Toutefois comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que les risques seront totalement éliminés et les objectifs atteints.

1.10.2 Environnement de contrôle interne et évaluation des risques

Le pilotage du processus de contrôle interne en vigueur chez Coheris est une des responsabilités fondamentales de la Direction Générale de chaque entité juridique ou opérationnelle de Coheris. Ce système de contrôle représente un compromis de coût et d'efficacité qui permet de fournir une assurance raisonnable que les objectifs seront atteints sans paralyser l'action, ni fournir une certitude absolue que les risques sont totalement éliminés.

1.10.3 Acteurs du contrôle interne

- Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de la gestion de la société, détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Dans le cadre de sa mission, le Conseil d'Administration arrête les comptes et examine les projets de communiqués avant chaque publication financière ainsi que l'évolution de la trésorerie. Il examine et approuve également le budget prévisionnel présenté en début d'année par la Direction Générale de la société Coheris. Il valide la stratégie et assure le suivi de son exécution.

En tant que de besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

- Comité d'audit

Conformément aux dispositions de l'article L.823.19 du Code de Commerce et des préconisations du Code de gouvernement de MiddleNext un Comité d'Audit a été instauré par Coheris. Depuis le Conseil d'administration du 4 janvier 2012, le comité d'audit est composé de l'ensemble des Administrateurs, à l'exception du Président-Directeur Général, et présidé par un Administrateur indépendant.

Le Comité d'Audit est notamment chargé d'assurer le suivi dans les différents domaines suivants : processus d'élaboration de l'information financière, contrôle interne et gestion des risques, contrôle légal des comptes annuels et indépendance/mission des commissaires aux comptes.

Dans tous les cas, le Comité doit rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

- Comité de direction

Le Comité de Direction de Coheris se réunit de manière bi-mensuelle. Il est responsable du pilotage opérationnel de l'entreprise, et notamment chargé de définir et d'impulser le dispositif de contrôle interne au sein de chaque direction.

A ce titre, ce comité est informé de manière hebdomadaire des éventuels dysfonctionnements et/ou insuffisances et/ou difficultés d'application, veille à mener les actions correctives nécessaires et appropriées et informe si nécessaire le Conseil d'Administration des points importants.

Au cours de l'année 2025, le Comité de Direction a été composé principalement de :

- Olivier Dellenbach Président Directeur Général (entité d'appartenance: ChapsHolding)
- Jean-François Menager Directeur Général Adjoint Groupe (entité d'appartenance: ChapsVision)
- Guillaume Leman Directeur Général pôle Entreprise ChapsVision (entité d'appartenance: ChapsVision)
- Thierry Engrand Directeur Clients (entité d'appartenance: Coheris)
- Christophe Debarre Chief Technical Officer (entité d'appartenance: Coheris)
- Bruno Chotin Chief Product Officer Coheris CRM Suite (entité d'appartenance: ChapsVision)
- Alain Dalmau Directeur Commercial (entité d'appartenance: ChapsVision)
- Stéphanie Levoye Directrice Marketing (entité d'appartenance: ChapsVision)

1.10.4 Identification et évaluation des risques

La Direction Générale de Coheris s'exerce par l'intermédiaire du :

- Conseil d'Administration

Le Président Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social. Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration n'a pas limité les pouvoirs du Président-Directeur Général.

- Comité de Direction

Ce comité se réunit une fois par semaine et chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu. Il est présidé par le Président-Directeur Général.

Le Comité de Direction pilote l'activité et décide des plans d'actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du budget annuel et la mise en œuvre de la stratégie de Coheris.

Son ordre du jour comporte, de manière générale, les points suivants :

- activité commerciale, suivi et animation du portefeuille clients sur chaque segment (stratégiques et à potentiel), dynamique new business, carnets de commandes, carnets de prospects, mesures d'incitation,
- stratégie de mise en marché : direct, indirect, OEM,
- pilotage de la production : besoins, affectations, taux d'activité,
- pilotage de la roadmap produits,
- suivi du chiffre d'affaires,
- construction des budgets,
- analyse et suivi des KPI,
- questions relatives aux ressources humaines et à la politique sociale (formation, congés, absences, évolution des carrières ...),
- projets d'organisation,

- actions de communication, de marketing et de « lead generation »,
 - suivi et analyse de la concurrence,
 - lancement de nouvelles offres et pricing.
 - management des équipes, mise en place des bonnes pratiques et optimisation de l'efficacité opérationnelle.
- Comité d'audit

Son ordre du jour comporte les points suivants :

- Revue des principaux risques identifiés et plans d'actions,
- Revue des risques et litiges provisionnés,
- Revue des principaux contrats honoraires,
- Revue des comptes sociaux de Coheris,
- Revue des comptes IFRS de Coheris,
- Présentation des Commissaires aux comptes,
- Communication financière.

Un procès-verbal est établi après chaque séance et présenté au Conseil d'Administration suivant. Il reprend une synthèse des exposés, des interventions, des décisions prises et du suivi des actions demandées.

1.10.5 Procédures de contrôle interne mises en place

Le contrôle repose sur l'enregistrement, dans différents systèmes, d'informations soit au niveau opérationnel soit dans les services administratifs. Dans les services opérationnels, ces enregistrements servent à s'assurer de la qualité et de la productivité des moyens mis en œuvre. Dans les services administratifs, les objectifs visés sont l'émission des factures, l'établissement des fiches de paie et la comptabilisation des opérations.

- Procédures relatives à la gestion administrative du personnel et aux éléments juridiques

Le traitement de la paie est centralisé au siège de la société au sein du service des ressources humaines. Des contrôles réguliers sont réalisés par la Direction Administrative et Financière.

Les applications informatiques administratives utilisent des programmes standards et sont gérées par des collaborateurs de Coheris (comptabilité, administration des ventes, paie).

Les services opérationnels ont développé leurs propres outils de suivi. La comparaison systématique des données est effectuée au moins chaque mois et permet de détecter et de corriger les anomalies par le biais de recoupement des informations.

Le respect des législations et des bonnes pratiques commerciales est contrôlé par les services administratifs et juridiques sous l'autorité de la Direction Générale et de la Direction Financière :

- administration des ventes,
- comptabilité,
- contrôle de gestion,
- ressources humaines,
- juridique,
- etc.

Ces différents services ont vocation à intervenir dans divers domaines du droit dans le cadre notamment d'un processus consultatif. Ils ont par ailleurs en gestion, pour certains, un portefeuille de dossiers traités soit en mode préventif, soit en mode contentieux, soit en mode projet.

Le suivi de l'ensemble des dossiers est assuré par un reporting régulier permettant de piloter et de maîtriser au mieux les engagements et les risques juridiques et fiscaux de Coheris.

- Procédures relatives au pilotage de l'organisation comptable et financière

Principes et points clés de l'analyse

Le traitement de l'information comptable et financière de Coheris est centralisé au niveau du siège de la société par le service comptabilité, l'administration des ventes et le contrôle de gestion.

Les procédures de contrôle sont essentiellement mises en œuvre par la Direction Générale et la Direction Financière.

La Direction Financière prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Coheris et la mise en cohérence des données comptables et financières ainsi que l'établissement des comptes IFRS. Elle s'appuie pour cela sur plusieurs principes :

- le respect des normes comptables et des règles de gestion de Coheris définies par le service Comptabilité et le service Contrôle de gestion.
- le suivi mensuel des informations relatives à la situation financière et comptable de la société.
- le contrôle de gestion s'assure que les informations sont complètes et cohérentes en comparant les résultats des différents systèmes. Il analyse les comptes, prépare et critique les budgets et analyse les écarts entre les budgets et les réalisations.
- le reporting mensuel sur la situation financière et comptable de Coheris.

Rôle du Comité de Direction, du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de la société ainsi que les principales options comptables et les choix effectués sont validés par le comité de direction, revus par les commissaires aux comptes puis expliqués et justifiés au Comité d'Audit ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration obtient toutes les informations qu'il juge utiles pour l'arrêté et/ou l'examen des comptes annuels et semestriels.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Critères de qualité

La Direction Financière s'assure de la régularité et de la sincérité de l'information contenue dans les états financiers.

Système de reporting

La tenue des comptes est effectuée par les collaborateurs de Coheris.

La paie a été confiée à un prestataire spécialisé sous le contrôle des collaborateurs de Coheris.

Le contrôle de gestion est tenu de réaliser mensuellement des reportings sur les comptes (résultats opérationnels, résultats analytiques, écarts par rapport au budget), sur l'analyse détaillée de leur production (effectif, taux

d'activité, tarif journalier moyen, marges sur coûts directs), sur leurs perspectives commerciales à 3 mois et sur l'évolution de la trésorerie.

Liaison avec les Commissaires aux Comptes

La liaison avec les Commissaires aux Comptes est assurée conjointement par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

La Direction Financière assure le suivi des travaux d'audit, la coordination des travaux des Commissaires aux Comptes et coordonne les missions accessoires.

Le Comité d'Audit s'assure également du suivi du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des auditeurs légaux.

- Communication

L'ensemble des référentiels d'organisation, de conduite et de management est mis à la disposition des unités opérationnelles et administratives via le site intranet de Coheris.

1.11 Pouvoirs du Président-Directeur Général

Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation : les statuts, l'acte de nomination du Directeur Général, aucune décision d'Assemblée ou du Conseil d'Administration n'ont pas apporté de limitation aux pouvoirs dévolus par la loi au représentant légal de la société.

1.12 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Le titre V des statuts de la société Coheris mis à jour au 30 juin 2020 décrit les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. Les statuts sont communiqués aux actionnaires conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'administration

1.13 Annexe 1 : Résultats des cinq derniers exercices

TABLEAU FINANCIER - Montants en euro	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	2 274 230	2 274 230	2 274 230	2 274 230	2 274 230
Nombres d'actions ordinaires	5 685 575	5 685 575	5 685 575	5 685 575	5 685 575
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par exercice des BS-ABSA ainsi que des BSA					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 278 823	14 937 835	14 618 573	13 835 693	12 395 750
Résultat avant impôts, participation, dotation, reprises	5 301 845	6 152 541	5 254 942	4 498 318	3 186 766
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation et dotations	3 370 696	3 761 298	2 885 713	2 174 007	1 022 173
Résultat distribué					
Par action résultat après impôts avant dotations et participation	0,59	1,08	0,92	0,79	0,56
Par action résultat après impôts et dotations	0,93	0,66	0,51	0,38	0,18
Dividende attribué à chaque action					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	69	67	70	73	78
Montant de la masse salariale	4 732 415	4 723 653	4 696 566	4 683 167	5 435 240
Cotisations sociales et avantages sociaux	2 099 737	2 200 388	1 979 270	1 802 802	2 350 046

3. Comptes sociaux

1.1 Bilan et compte de résultat

ACTIF – en milliers d’euros

Note			31/12/2025	31/12/2024	
	Brut	Amort Provis.	Net	Net	
	Immobilisations incorporelles				
	• Frais de développement	46 209	41 636	4 573	4 362
	• Concessions, brevets, licences, marques	212	212	0	0
	• Fonds commercial	8 356	3 060	5 296	5 296
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles	1 505	1 240	265	344
	Participations				
	Autres immobilisations financières	238		238	234
1.2.3.1	TOTAL IMMOBILISE	56 521	46 149	10 372	10 235
	Stock produits finis				
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances clients et comptes rattachés	5 898	80	5 819	5 647
	Autres créances	19 871		19 871	14 434
	Charges constatées d'avance	265		265	84
	Valeurs mobilières de placement	26	26		
	Disponibilités	101		101	359
1.2.3.2	TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 161	106	26 055	20 524
	Frais d'émission des emprunts				
	TOTAL ACTIF	82 681	46 255	36 427	30 759

PASSIF– en milliers d’euros

Note	31/12/2025	31/12/2024
1.2.4.1 Capital	2 274	2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 651	11 651
Réserve légale	227	227
Autres réserves	425	425
Report à nouveau	4 858	1 552
Résultat de l'exercice	3 371	3 762
I SITUATION NETTE TOTALE	22 807	19 891
II AUTRES FONDS PROPRES		
1.2.4.2 Provisions pour risques et charges	0	0
III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
1.2.4.3 DETTES FINANCIERES		
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	464	1 008
• Emprunts et dettes financières divers et associés	431	406
1.2.4.4 DETTES D'EXPLOITATION		
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 084	1 537
• Dettes fiscales et sociales	3 263	3 151
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		11
DETTES DIVERSES		
• Autres dettes	1 541	842
1.2.4.5 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 837	3 913
IV DETTES	13 620	10 868
TOTAL PASSIF	36 427	30 759

COMPTE DE RESULTAT – en milliers d’euros

Note	31/12/2025	31/12/2024
1.2.5.1 Ventes de marchandises		
Production vendue	16 279	14 938
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	16 279	14 938
Production stockée		
Production immobilisée	1 956	2 252
Subventions	6	13
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	7	252
Produit des cessions d’immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	49	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	18 297	17 456
Achats de marchandises	71	87
1.2.5.2 Autres achats et charges externes	7 056	5 580
Impôts, taxes et versements assimilés	216	215
1.2.5.3 Salaires	4 801	4 380
Cotisations sociales	2 031	2 200
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : amortissements et provisions	1 827	1 776
- Sur actif circulant : dotation aux provisions		
- Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	75	68
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(16 101)	(14 306)
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 196	3 150
1.2.5.4 BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE		
Autres intérêts et produits assimilés	886	904
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d’immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	886	904
Dotations financières sur amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	92	68
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Autre charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(92)	(68)
1.2.5.5 RESULTAT FINANCIER	794	836
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 990	3 986
Produits exceptionnels :		17
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		17
Charges exceptionnelles :	4	210
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(4)	(210)
1.2.5.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4)	(193)
1.2.5.7 Participation des salariés	145	344
Impôts sur les bénéfices	241	312
BENEFICE OU PERTE	3 371	3 761

1.2 Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés.

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euros.

Durée de l'exercice 2025 et de l'exercice précédent : 12 mois.

Total du bilan avant répartition du résultat : 36 427 milliers d'euros.

Résultat (gain) : 3 371 milliers d'euros.

1.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation (indemnités salariales). Les incidences financières et de présentation sont exposées ci-après.

Le changement de réglementation modifie notamment :

- la définition du résultat exceptionnel qui comprend :
 - les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel
 - les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables. Il en est ainsi de la constitution ou la reprise de provisions réglementées, y compris les amortissements dérogatoires comptabilisés pour des raisons fiscales et définis à l'article 214-8 ;
 - les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
 - les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.
- Supprime la technique des transferts de charge
- Modifie les modèles d'états financiers applicables aux comptes sociaux

Ainsi des nouveaux traitements comptables découlent de ces nouvelles dispositions notamment :

- les avantages en nature (20 K€ en 2025) auparavant comptabilisés en transfert de charges sont maintenant enregistrés en charges sociales et sont donc des charges d'exploitations.

Pour information, les comptes 2024 publiés et arrêtés sont les suivants :

ACTIF – en milliers d’euros

Note	31/12/2024	
	Net	
	Immobilisations incorporelles	
	• Frais de recherche et développement	4 362
	• Concessions, brevets, licences, marques	0
	• Fonds commercial	5 296
	Autres immobilisations incorporelles	
	Avances et acomptes sur incorporelles	
	Immobilisations corporelles	344
	Participations	
	Autres immobilisations financières	234
1.2.3.1	TOTAL IMMOBILISE	10 235
	Stock produits finis	
	Avances et acomptes versés sur commande	
	Créances clients et comptes rattachés	5 647
	Autres créances	14 434
	Valeurs mobilières de placement	
	Disponibilités	359
	Charges constatées d'avance	84
1.2.3.2	TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 524
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	
	TOTAL ACTIF	30 759

PASSIF– en milliers d’euros

Note		31/12/2024
1.2.4.1	Capital	2 274
	Prime d’émission, de fusion et d’apport	11 651
	Réserve légale	227
	Autres réserves	425
	Report à nouveau	1 552
	Résultat de l’exercice	3 762
	I SITUATION NETTE TOTALE	19 891
	II AUTRES FONDS PROPRES	
1.2.4.2	Provisions pour risques et charges	0
	III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0
1.2.4.3	DETTES FINANCIERES	
	• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 008
	• Emprunts et dettes financières divers et associés	406
1.2.4.4	DETTES D'EXPLOITATION	
	• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 537
	• Dettes fiscales et sociales	3 151
	• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11
	DETTES DIVERSES	
	• Autres dettes	842
1.2.4.5	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 913
	IV DETTES	10 868
	TOTAL PASSIF	30 759

COMPTE DE RESULTAT – en milliers d’euros

Note	31/12/2024
1.2.5.1 Ventes de marchandises	
Production vendue : services	14 938
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14 938
Production stockée	
Production immobilisée	2 252
Subventions	13
Reprise sur amortissements et provisions	252
Autres produits	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 456
Achats de marchandises	87
1.2.5.2 Autres achats et charges externes	5 580
Impôts, taxes et versements assimilés	215
1.2.5.3 Salaires	4 380
Charges sociales	2 200
Dotations d'exploitation :	
- Sur immobilisations : amortissements et provisions	1 776
- Sur actif circulant : dotation aux provisions	
- Pour risques et charges : dotation aux provisions	
Autres charges	68
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(14 306)
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 150
1.2.5.4 BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE	
Autres intérêts et produits assimilés	904
Reprises sur prov. et transferts de charges.	
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	904
Dotations financières sur amortissements et provisions	
Intérêts et charges assimilées	68
Autre charges financières	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(68)
1.2.5.5 RESULTAT FINANCIER	836
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 986
Produits exceptionnels :	
- Rep. prov. et transfert de charges	17
- sur opérations de gestion	
- sur opérations en capital	
Autres produits exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	17
Charges exceptionnelles :	
- sur opérations de gestion	210
- sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(210)
1.2.5.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL	(193)
1.2.5.7 Participation des salariés	344
Impôts sur les bénéficiaires	312
BENEFICE OU PERTE	3 761

1.2.1.1 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.1.2 Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision.

Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges.

Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droit au bail. Ces éléments sont revus tous les ans pour s'assurer qu'aucune dépréciation ne doit être constatée (cf. Test de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique.

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	1 à 3 ans linéaire
Installations	5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaire
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaire

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, plus-values latentes, rentabilité, perspectives, ...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur (cf. Test de dépréciation).

La société a décidé, conformément aux règles applicables sur les actifs, d'activer les frais d'acquisitions sur titres et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

Test de dépréciation

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant communs et uniques à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce figurant au bilan est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans qui repose sur le budget 2026 et une projection sur les 4 années suivantes,

- taux de croissance à l'infini à 1% au-delà,
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur, la prime de risque société et le Bêta de la société au 31/12/2025, le taux d'actualisation retenu est de 9,5 % (le taux d'actualisation retenu au 31/12/2024 était de 9,3 %).
- Le Business Plan intègre :
- les impacts du changement de modèle de vente des licences (mode licences perpétuelles en licences annuelles / abonnement) sur les gammes CRM Suite et Nomad/Merch. Le taux de croissance moyen des revenus est de 6,8 % sur la période du Business Plan,
- les coûts liés à la structure nécessaire à la poursuite du développement, de l'innovation et du maintien des logiciels,
- le Crédit Impôt Recherche sur la base d'une valeur de 466 K€, correspondant à une hypothèse de durcissement des critères d'éligibilité des projets de R&D à ce dispositif fiscal,
- un IS normatif à 25 % dans la valeur terminale.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses ne fait pas ressortir de valeur des actifs inférieure à celle inscrite dans les comptes sociaux au 31/12/2025.

Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 0,5% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Dans ces conditions, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2025.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non-recouvrement apparaissent.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, elles sont évaluées sur la base du cours du dernier jour de cotation de l'exercice et le cas échéant, une provision pour dépréciation peut être constatée.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les litiges, font l'objet de provisions. Leur évaluation repose sur la meilleure estimation de la société.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison.

Le chiffre d'affaires lié à la mise à disposition de nos licences en mode abonnement (hébergées ou non hébergées) est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention avec Chapsvision en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision des frais correspondants à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- taux de charges sociales : 48 %
- table de mortalité : INSEE F 2019-2021
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 3,96%.

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les travaux de recherche et développement mis en œuvre dans le cadre de la conception des produits peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche. Chaque année, une étude est menée sur l'ensemble des travaux réalisés pour identifier ceux qui sont éligibles au dispositif. Ce travail de recensement est mis en œuvre avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé. Ce montant est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne Impôt sur les bénéfices.

1.2.2 Evénements significatifs de l'exercice et post exercice

1.2.2.1 Evénements de l'exercice 2025

En 2025, COHERIS enregistre un chiffre d'affaires business¹ de 14,4 M€, en croissance de 6,9% par rapport à 2024, bénéficiant d'un second semestre en progression de 7.2%, après un premier semestre en hausse de 6.5%.

Sur la période, COHERIS affiche une nouvelle forte progression de + 6,5 % des ventes d'abonnements (annual licences) à 7,3 M€. Ces ventes représentent toujours 51 % du chiffre d'affaires total (51 % en 2024).

Traduisant la transition en cours vers une distribution de ses logiciels en mode abonnement, la part des revenus liés aux licences perpétuelles et à la maintenance associée diminue pour ne plus représenter que 17,7 % du chiffre d'affaires total (20,5% en 2024).

Les revenus relatifs aux prestations de services s'établissent à 4,5 M€, en hausse de 18,2 % par rapport à 2024 et représentent 31,5 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, le stock de revenus récurrents en base annualisée (ARR²) s'établit à 10,7 M€ au 31 décembre 2025, en hausse de + 4 % par rapport au 31 décembre 2024.

1.2.2.2 Evénements postérieurs à l'exercice

Néant.

¹ Le chiffre d'affaires business s'entend hors refacturations intragroupe

² ARR : Annual recurring revenues. Il s'agit du stock de revenus récurrents : indicateur financier analysé chez les éditeurs de logiciel permettant de suivre le niveau de chiffre d'affaires sécurisé d'une année sur l'autre.

1.2.3 Notes sur le bilan actif

1.2.3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais recherche et développement	44 253	1 956		46 209
- Concessions, brevets, etc.	686		474	212
- Fonds commercial	8 356			8 356
Immobilisations corporelles	1 501	4		1 505
Participations	0			0
Autres Immobilisations financières	234	4		238
TOTAL BRUT	55 030	1 964	474	56 521

Amortissements, provisions	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
- Frais recherche et développement	33%	Linéaire	39 892	1 744		41 636
- Concessions, brevets, etc.	20%	Linéaire	686		474	212
- Fonds commercial			3 060			3 060
Immobilisations corporelles	33%	Linéaire	1 157	83		1 240
Immobilisations financières			0			0
TOTAL AMORTISSEMENTS			44 795	1 827	474	46 149
TOTAL VALEURS NETTES			10 235	137		10 372

Frais de recherche et de développement

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés par la société.

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

Concessions, brevets, licences, marques

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisées par la société.

Fonds commercial :

Il est issu de la fusion des sociétés Coheris FDV, Coheris Harry et SPAD.

Le test de dépréciation réalisé n'a pas induit de risque sur la valeur d'inventaire de ce fonds commercial. (Cf. 1.2.1.2 § Tests de dépréciation).

Immobilisations corporelles

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

Autres immobilisations financières

Il s'agit de dépôts de garantie relatifs aux locaux du siège de la société et des différents établissements.

1.2.3.2 Actif circulant

Créances clients

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 5 819 K€.

L'échéancier des créances se présente comme suit :

	Total	Non échues	<2 mois	<12 mois	>12 mois
Créances clients brutes	5 418	4 999	359	61	
Clients Douteux	94			14	80
FAE	386	386			
Dépréciations	(80)				(80)
Créances clients nettes	5 819	5 385	359	75	0

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour dépréciation des comptes clients	64	16		80

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Le montant des factures à établir au 31/12/2025 s'élève à 386 K€.

Autres créances

Ce poste comprend :

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel	3	2
État, IS et taxes sur le chiffre d'affaires	2 164	1 501
Fournisseurs débiteurs	10	41
Autres créances	17 694	12 890
TOTAL	19 871	14 434

La rubrique Etat IS intègre notamment une partie de la créance de Crédit Impôt Recherche 2023, 2024 et 2025, dont une partie est imputé sur l'IS. Le CIR non imputé sur l'IS pourra être remboursé à compter de l'exercice 2026.

Le montant du CIR sur l'exercice 2025 s'élève à 466 K€.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

Depuis 2024, le compte courant cash pooling ainsi que le compte courant lié aux flux d'exploitations (compte courant passif) avec Chapsvision sont compensés afin d'apurer plus régulièrement les dettes et créances intragroupe. Le compte envers Chapsvision hausse de 3,58 M€, dont 2,7 M€ de flux générés par les excédents de trésorerie qui sont remontés dans le compte de cash pooling. A notre connaissance, il n'y a pas de risque identifié sur la non-couverture de la créance sur ChapsVision.

Valeurs mobilières de placement

Néant.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

1.2.3.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	238	238	
Créances de l'actif circulant	25 791	25 791	
Charges constatées d'avance	265	265	
Total	26 294	26 294	

1.2.4 Notes sur le bilan passif

1.2.4.1 Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2025, le capital de la société s'élève à 2 274 230 € correspondant à 5 685 575 actions de 0,40€ de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie (actions ordinaires) et entièrement libérées.

Le tableau suivant présente la variation en 2025 des actions de la société :

	A fin 2024	Augmentation	Dividendes	Diminution	A fin 2025
Actions / Parts sociales	5 685 575				5 685 575
Total	5 685 575				5 685 575

Le tableau suivant présente la variation en 2025 des capitaux propres de la société.

	A fin 2024	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Dividendes	Résultat de l'exercice	A fin 2025
Capital	2 274				2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 652				11 651
Réserve légale	227				227
Autres réserves	425				425
Report à nouveau	1 552	3 306			4 858
Résultat	3 761	(3 306)	(455)	3 371	3 371
Capitaux propres	19 891				22 807

1.2.4.2 Provisions pour risques et charges

A la connaissance de la société, il n'y a plus aucun litige en cours au 31/12/2025

1.2.4.3 Échéance des dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes (a)	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilés	937	937		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 084	4 084		
Autres dettes	4 805	4 805		
Produits constatés d'avance	3 837	3 837		
Total	13 663	13 663		

(a) Précisions

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	506	506		
Dettes financières diverses	431	431		
Fournisseurs	4 084	4 084		
Dettes fiscales et sociales	3 263	3 263		
Autres dettes	1 541	1 541		
TOTAL	9 825	9 825		

En décembre 2020, Coheris a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 2 M€. Au 31/12/2025, il reste 506 K€ à rembourser.

Les dettes financières diverses comprennent des comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

Les autres dettes se composent principalement du compte courant avec les sociétés du groupe ChapsVision pour 1 541 K€, liées aux refacturations des prestations rendues par les sociétés du groupe ChapsVision auprès de Coheris.

1.2.4.4 Charges à payer incluses dans les dettes d'exploitation

Fournisseurs (Factures non parvenues) : 2 690 K€ (1 199 K€ au 31/12/2024)

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Congés payés et RTT	608	623
Organismes sociaux	314	334
Charges à payer organismes sociaux	462	443
Provisions primes et commissions	145	115
Réserve de Participation / Intéressement ⁽¹⁾	529	544
Autres dettes sociales	41	39
TVA	1 105	981
Impôts et taxes divers à payer	59	72
TOTAL	3 263	3 151

(1) Un accord de participation groupe a été mis en place sur l'exercice 2023.

1.2.4.5 Produits constatés d'avance

Cette rubrique contient notamment les factures émises d'avance en fin d'année 2025 dans le cadre de contrats maintenance 2026 pour 3 837 K€ (cf. 1.2.1.2 § Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance).

1.2.5 Notes sur le compte de résultat

1.2.5.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :

Le compte de résultat distingue :

	31/12/2025	31/12/2024
Licences ⁽¹⁾	7 388	6 910
Maintenance	2 463	2 709
Services associés	4 529	3 832
Refacturations diverses ⁽²⁾	1 899	1 487
TOTAL	16 279	14 938

⁽¹⁾ Il s'agit des licences annuelles (7 312 k€ en 2025 contre en 6 866k€ en 2024) et perpétuelles (75k€ en 2025 contre 44k€ en 2024).

⁽²⁾ Il s'agit des refacturations à la maison mère et aux sociétés du groupe ChapsVision.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/2025	31/12/2024
France	16 279	14 938
TOTAL	16 279	14 938

1.2.5.2 Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 7 056k€ (5 580k€ en 2024) et comprend pour 5 251€ (3 518k€ en 2024) d'achat de sous-traitance.

Les autres postes d'achats sont :

	31/12/2025	31/12/2024
Entretien divers	117	141
Locations et charges liées	1 059	1 128
Assurances	30	23
Transports et déplacements, véhicules	59	67
Honoraires	144	186
Télécommunications	44	77
Publicité, communication	36	62
Divers	317	378
TOTAL	1 806	2 062

1.2.5.3 Salaires – effectifs de la société

Ce poste s'élève à 6 688k€ (6 924k€ en 2024).

Répartition des effectifs par catégorie	
Catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	0
Employés, techniciens, agents de maîtrise	6
Cadres et ingénieurs	59
Directeurs	3
Total	68

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2025 est de 68 collaborateurs (contre 70 au 31/12/2024), dont 59 cadres, 3 directeurs, 1 agent de maîtrise et 5 employés et techniciens.

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 68 collaborateurs (contre 67 au 31/12/2024).

1.2.5.4 Charges et produits financier

Le résultat financier est positif à 794k€ (positif à hauteur de 836k€ en 2024).

Il comprend :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotation/Reprise nette sur titres autocontrôlés		
Intérêts payés	(92)	(68)
Intérêts reçus	835	779
Autres ⁽¹⁾	51	125
Différences de change		
TOTAL	794	836

⁽¹⁾ Il s'agit du complément de prix de cession TC LOG.

Les intérêts financiers correspondent aux intérêts sur compte courant des sociétés du groupe Chapsvision (5,13% de moyenne sur l'exercice).

1.2.5.5 Charges et produits exceptionnels

Le résultat est négatif à 4k€ contre un résultat positif de 193k€ en 2024.

Il comprend notamment :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations et reprises exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	(4)	(210)
Autres produits exceptionnels	0	17
TOTAL	(4)	(193)

Les charges exceptionnelles intègrent principalement des couts liés à un licenciement non économique.

1.2.5.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt (1)	Résultat après impôt
Résultat courant	3 134		3 134
Résultat exceptionnel + CIR	462	(225)	237
Total	3 596	(225)	3 371

(1) Après retraitements fiscaux

La société a enregistré sur l'exercice d'un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 466k€ correspondant à ses travaux de recherche sur les développements éligibles au dispositif pour ses gammes de produits CRM, BI et Datamining.

1.2.5.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	31/12/2025	31/12/2024
Décalages temporaires	51	436
Déficits fiscaux reportables	6 958	8 858
TOTAL	7 009	9 294
IS A 25 %	1 752	2 324

1.2.6 Autres informations

1.2.6.1 Informations relatives aux parties liées

Mandataire social dirigeant :

Depuis de sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2025		2024	
	Montants dus au titre de l'exercice En €	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Indemnité départ	0	0	0	0
Indemnité transactionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Mandataires sociaux non dirigeant :

En 2025, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	16 842
Gildas Mathurin	15 158
Beatrice Dellenbach	15 158
Laëtitia Beillard	17 842
TOTAL	65 000

1.2.6.2 Litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait un provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2025.

1.2.6.3 Honoraires Commissaires aux Comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
	Grant Thornton
Honoraires afférents à la certification des comptes	50 000
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	10 000
Total	60 000

1.2.6.4 Crédits d'impôts

Crédits d'impôts	
	Montant
Crédit d'impôt recherche	465 969
Autres crédits d'impôts	
Total	465 969

1.2.6.5 Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grands d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale.	Nom : Chapsvision
	Siège : 4 rue du Port aux Vins 92150 Suresnes
	Siret : 85103532900024
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : 4 rue du Port aux Vins 92150 Suresnes

1.2.6.6 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 865k€ (784k€ en 2024).

Engagements reçus :

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la solution TCLog, il a été convenu qu'un complément de prix serait versé par l'acquéreur Metrixware à Coheris. Ce complément de prix est basé sur le niveau de chiffre d'affaires de l'activité. A la date d'arrêté des comptes, ce montant n'a pas encore déterminé.

4. Comptes en normes IFRS

1.1 Bilan et Compte de Résultat IFRS

1.1.1.1 Bilan

Note		31/12/2025	31/12/2024
1.4.3.1	Goodwill	5 398	5 398
1.4.3.21	Autres Actifs incorporels	3 708	3 383
1.4.3.2	Actifs corporels	3 341	4 104
1.4.3.23	Actifs financiers	238	234
1.4.3.4	Actifs d'impôts différés	2 163	2 521
	ACTIF NON COURANT	14 848	15 640
	Stocks et en cours		0
1.4.3.5.1	Clients et comptes rattachés	5 819	5 647
1.4.3.5.2	Autres créances et comptes de régularisation	18 595	14 518
1.4.3.6	Trésorerie et équivalents de trésorerie	101	359
	ACTIF COURANT	24 514	20 524
	TOTAL DE L'ACTIF	39 362	36 164
		31/12/2025	31/12/2024
	Capital	2 274	2 274
	Réserves liées au capital	830	830
	Titres auto détenus		
	Réserves et résultat	20 199	17 612
	Ecart de conversion		
	Capitaux propres part du groupe	23 303	20 716
	Participations ne conférant pas le contrôle		
	CAPITAUX PROPRES	23 303	20 716
1.4.3.8	Passifs financiers > 1 an	2 665	3 545
1.4.3.9	Passifs d'impôts différés		
1.4.3.7	Provisions	865	784
	PASSIF NON COURANT	3 530	4 329
1.4.3.8	Passifs financiers < 1 an	1 346	1 665
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 084	1 537
1.4.3.10	Autres dettes et comptes de régularisation	7 100	7 917
	PASSIF COURANT	12 530	11 119
	TOTAL DU PASSIF	39 362	36 164

1.1.1.2 Compte de Résultat IFRS

Note		31/12/2025	31/12/2024
1.4.3.11	Chiffre d'affaires	16 279	14 938
	Autres produits de l'activité	1 969	2 306
1.4.3.12	Achats et services extérieurs	-6 293	-4 838
1.4.3.13	Charges de personnel	-6 756	-6 904
	Impôts et taxes	-215	-190
1.4.3.1&2	Dotations aux amortissements et provisions	-2 061	-1 963
	Dépréciation des Goodwill		
	Autres produits d'exploitation	49	14
	Autres charges d'exploitation	-75	-68
	Résultat opérationnel courant	2 895	3 295
	Autres produits opérationnels		49
	Autres charges opérationnelles	-4	-110
	Résultat Opérationnel	2 891	3 234
	Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		
	Autres produits financiers	886	904
	Autres charges financières	-140	-135
	Coût de l'endettement financier net	746	769
1.4.3.144	Impôts sur les résultats	-586	-558
	Résultat Net	3 052	3 445
	Part du groupe	3 052	3 445
	Intérêts ne donnant pas le contrôle		
	Nombre d'actions retenues pour le calcul	5 685 575	5 685 575
	RNPG ³ par action	0,49	0,61
	Nombre d'actions diluées retenues pour le calcul	5 685 575	5 685 575
	RNPG dilué par action	0,49	0,61

Etat du résultat global

	2024	Groupe
Résultat net IFRS		3 445
Ecart de conversion		
Engagements de retraite		
- Pertes et gains actuariels		-17
- Impact de l'impôt différé		4
- Autre (correction IFRS16)		-3
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global		-18
Total des produits et charges de la période		3 429
	2025	Groupe
Résultat net IFRS		3 052
Ecart de conversion		
Engagements de retraite		
- Pertes et gains actuariels		-69
- Impact de l'impôt différé		17
- Autre (correction IFRS16)		-3
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global		-55
Total des produits et charges de la période		2 997

³ Résultat Net Part du Groupe

1.2 Tableau IFRS de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultat	Écart de conversion	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2023	2 274	830		14 638		17 742		17 742
Écart de change								
Total des produits et charges de l'exercice reconnus en autres éléments du résultat global								
Résultat 2024				3 445		3 445		3 445
Versement de dividendes				-455		-455		-455
Autres variations				-17		-17		-17
Total des opérations revenant aux actionnaires				2 973		2 973		2 973
Au 31 décembre 2024	2 274	830		17 611		20 716		20 716
Écart de change								
Total des produits et charges de l'exercice reconnus en autres éléments du résultat global								
Résultat 2025				3 052		3 052		3 052
Versement de dividendes				-455		-455		-455
Autres variations				-9		-9		-17
Total des opérations revenant aux actionnaires				3 487		3 935		3 935
Au 31 décembre 2025	2 274	830		20 654		23 304		23 304

1.3 Tableau des flux de trésorerie

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net IFRS		3 062	3 445
Dotations nettes aux amortissements et provisions		2 123	1 973
Dotations dépréciation écart d'acquisition			
Charges et produits liés aux actions gratuites de performance			
Coût de l'endettement financier		140	135
Autres produits et charges calculés			
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		5 315	5 553
Impôts sur les résultats (y compris les impôts différés)		586	559
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		5 901	6 112
Impôt (B)		-225	-325
Variation du BFR lié à l'activité (C)		186	-799
Flux de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)		5 862	4 988
Décaissements liés aux acquisitions d'immo. Corp. et incorp.		-1 494	-1 683
Encaissements liés aux cessions d'immo. Corp. et incorp.			
Décaissements liés aux acquisitions d'immo. Financières		-4	-11
Encaissements liés aux cessions d'immo. Financières			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (E)		-1 498	-1 693
Rachats d'actions propres			
Revente d'actions propres			
Coût de l'endettement financier		-140	-135
Dividendes versés		-455	-455
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		25	23
Variation des comptes courants	1.4.3.6	-2 719	-1 299
Remboursement d'emprunts		-544	-498
Remboursement dettes locatives		-788	-759
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement (F)		-4 621	-3 123
Variation de trésorerie (D+E+F)		-258	172
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier		359	188
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (cf. 1.4.3.6)		101	359

1.4 Notes aux états financiers IFRS

1.4.1 Informations générales relatives au groupe et faits marquant

1.4.1.1 Informations générales

Éditeur de Solutions CRM (Customer Relationship Management) et de Solutions Analytiques (Business Intelligence, Datamining), Coheris propose une gamme complète de logiciels et services (automatisation du marketing, des ventes et du service client, mobilité, Intranet, Business Intelligence, Datamining), des équipes de consulting pluridisciplinaires ainsi qu'un réseau de partenaires technologiques et d'intégrateurs.

Coheris est cotée sur le marché d'Euronext Paris compartiment C depuis le 30 juin 1999.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 avril 2026 et soumis au vote de l'Assemblée Générale du 16 juin 2026.

1.4.1.2 Faits significatifs de l'exercice

Activité

En 2025, COHERIS enregistre un chiffre d'affaires business de 14,4 M€, en croissance de 6,9% par rapport à 2024, bénéficiant d'un second semestre en progression de 7.2%, après un premier semestre en hausse de 6.5%.

Sur la période, COHERIS affiche une nouvelle forte progression de + 6,5 % des ventes d'abonnements (annual licences) à 7,3 M€. Ces ventes représentent toujours 51 % du chiffre d'affaires total (51 % en 2024).

Traduisant la transition en cours vers une distribution de ses logiciels en mode abonnement, la part des revenus liés aux licences perpétuelles et à la maintenance associée diminue pour ne plus représenter que 17,7 % du chiffre d'affaires total (20,5% en 2024).

Les revenus relatifs aux prestations de services s'établissent à 4,5 M€, en hausse de 18,2 % par rapport à 2024 et représentent 31,5 % du chiffre d'affaires total.

Enfin, le stock de revenus récurrents en base annualisée (ARR) s'établit à 10,7 M€ au 31 décembre 2025, en hausse de + 4 % par rapport au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2025, compte tenu des bonnes perspectives Coheris a consommé 1 900k€ de déficit fiscal, diminuant le stock de déficit d'impôt activé à hauteur de 475k€ (cf : 1.4.3.14).

COHERIS enregistre un résultat opérationnel courant en baisse de 400k€ correspondant en partie à la baisse de la production immobilisée sur 2025 ainsi qu'à une augmentation des coûts de refacturation de la part de Chapsvision pour notamment intégrer des capacités agentiques dans les produits.

Le Résultat Opérationnel (RO) s'établit à 2 891k€, contre 3 234k€ en 2024. La baisse de ce résultat résulte de la variation du résultat opérationnel courant.

Le coût de l'endettement financier net est de +746k€ contre +769k€ en 2024.

Après prise en compte du coût de l'endettement financier et de l'activation des impôts différés sur reports déficitaires, le résultat net enregistre une baisse par rapport à l'année précédente, et s'établit à 2,8 M€ en comparaison de 3,4 M€ en 2024.

A la clôture de l'exercice, la trésorerie ressort à 0,1 millions d'euros et les capitaux propres à 23 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

Ce compte de cash pooling est rémunéré et génère des intérêts chaque fin de trimestre (année civile) sur le taux trimestriel déterminé au 3° du 1 article 39 du Code Général des Impôts (cf : 1.4.3.5.2)

1.4.1.3 Evénements postérieurs à l'exercice

Néant

1.4.2 Principes de préparation des états financiers

1.4.2.1 Conformité aux normes comptables

Depuis 2005, Coheris établit ses rapports financiers conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le Règlement n° 297/2008 du 11 mars 2008, qui prévoit qu'à compter du 1er janvier 2005, les entreprises européennes faisant appel public à l'épargne, doivent appliquer les normes comptables internationales prescrites par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes annuels présentés en normes IFRS au titre des exercices clos ont été préparés en conformité avec l'ensemble des normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union Européenne, dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 et notamment :

- L'amendement à IAS 16,
- L'amendement à IAS 37,
- Les améliorations annuelles des IFRS cycle 2018-2020,
- L'amendement à IFRS 3.

Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence significative sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent notamment le test de dépréciation (cf : 1.4.3.1), les provisions dont notamment les provisions pour litiges et les provisions pour avantages au personnel (cf : 1.4.3.7), la dette de location (cf : 1.4.3.8), et enfin les impôts différés (cf : 1.4.3.4).

Etablissement de comptes selon le référentiel IFRS

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission universelle de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, ne détient plus de filiale. Par conséquent, la société n'a plus l'obligation d'établir des comptes consolidés. Depuis 2005, Coheris établissant des comptes consolidés IFRS, la société a décidé de continuer à publier des comptes en normes IFRS, dans la continuité de ses comptes consolidés IFRS antérieurs, afin d'assurer la comparabilité des informations financières diffusées : ces comptes reprennent ainsi les actifs, passifs et la situation nette tels qu'issus des comptes consolidés antérieurs, mais sur la base d'un périmètre de consolidation ne comprenant plus, depuis 2015, qu'une seule entité juridique, à savoir la société Coheris SA.

Au 31 décembre 2025, Coheris publie donc des comptes en normes IFRS et en normes françaises. En application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, les comptes établis en normes françaises ont fait l'objet d'un rapport par les commissaires aux comptes. Et les comptes établis volontairement par la société en normes IFRS ont fait l'objet d'un rapport d'audit entrant dans le champ des services autres que la certification des comptes. Ces informations financières ont fait l'objet d'une revue par le Comité d'Audit et ont été arrêtées par le Conseil d'Administration de la société en date du 28 avril 2026.

1.4.2.2 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation.

1.4.2.3 Méthodes comptables

Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels. Ils sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la valorisation de ces actifs et passifs. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés en résultat.

Conformément à IFRS 3 révisée :

- Tout ajustement du prix d'acquisition est comptabilisé à la juste valeur dès la date d'acquisition ;
- Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charge sur la période.

Les goodwill positifs résiduels sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ».

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et une dépréciation des goodwill est comptabilisée en cas de perte de valeur (cf. 1.4.3.1).

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement :

- ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges,
- l'économie d'impôt liée au Crédit Impôt Recherche, découlant de la partie éligible des frais de recherche et développement, est incluse dans la valorisation des actifs ainsi constatés.
- Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des licences intégrées dans les logiciels produits :

- sont évaluées au coût d'acquisition,
- sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique et de droit d'utilisation reconnu sur les actifs corporels conformément à la norme IFRS 16. Tous les contrats de location sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les contrats de location de Coheris entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 sont des contrats de locations immobilières dont les baux sont de 9 années ainsi que des contrats sur des véhicules de société qui s'étalent sur 4 années.

La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié (durée exécutoire) sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Installations	5 ans linéaires
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaires
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaires
Droit d'utilisation	Selon la durée d'engagement du contrat de location

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement composés de la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les prêts et créances évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers non courants font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, estimée d'après l'actualisation des flux de trésorerie attendus (actualisation au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire pour les titres de participation non consolidés évalués au coût, au taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts et créances évalués au coût amorti).

Créances clients

Les créances clients sont valorisées au coût amorti conformément à la terminologie de la norme IFRS 9-Instruments financiers.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison. Le chiffre d'affaires lié à la mise à disposition de nos licences en mode abonnement (hébergées ou non hébergées) est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention avec ChapsVision en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision des frais correspondants à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux.

Information sectorielle

La norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise en fonction de secteurs opérationnels. Compte tenu de la nature de ses produits, des procédés de fabrication et de la typologie de ses clients, l'activité d'Editeur de Logiciels présente un caractère très intégré. De ce fait, Coheris est mono secteur. Néanmoins, et à titre d'information, Coheris présente une ventilation de son chiffre d'affaires par principales natures et par zones géographiques qui ne s'inscrit pas dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités et le cas échéant, les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Provisions

Les risques et charges identifiés à la clôture de l'exercice, mais dont la réalisation est incertaine font l'objet de provisions ; il s'agit plus particulièrement :

- des litiges,
- des pertes et pénalités probables sur les contrats,
- des indemnités de fin de carrière. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés nets d'impôt en autres éléments du résultat global,

Les principales hypothèses qui ont été retenues pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- taux de charges sociales : 48 %,
- table de mortalité : INSEE F 2019-2021,
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 3,96%.

Impôts

Les impôts différés résultent des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan IFRS et des déficits fiscaux dont la consommation est estimée sur un horizon raisonnable (5 ans maximum). Ils sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant les derniers taux d'impôts votés ou quasi voté à la date de la clôture. Coheris bénéficie également de crédits d'impôt qui sont présentés en diminution des frais de développement financés.

Calcul du résultat par action

Le résultat net par action est déterminé en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Au 31/12/2025, aucun instrument de ce type n'a été émis par Coheris.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement composés d'emprunts et de dettes auprès des établissements de crédit (cf. note 1.4.3.8). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (prenant en compte les éventuels coûts de transaction directement rattachables) puis évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

1.4.3 Explications des postes des éléments financiers

1.4.3.1 Goodwill et autres actifs incorporels

Goodwill

Compte tenu de la transversalité des offres du groupe, l'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise sont communs et uniques à tous les produits. En conséquence, sur son métier Coheris a identifié une UGT cohérente et identifiable dans le temps :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Goodwill bruts	8 385			8 385
Dépréciation	(2 987)			(2 987)
Goodwill nets	5 398			5 398

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans qui repose sur le budget 2025 et une projection sur les 4 années suivantes,
- taux de croissance à l'infini à 2,5% au-delà,
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur, la prime de risque société et le Béta de la société au 31/12/2025, le taux d'actualisation retenu est de 9,5 % (le taux d'actualisation retenu au 31/12/2024 était de 9,3 %).

Le Business Plan intègre :

- les impacts du changement de modèle de vente des licences (mode licences perpétuelles en licences annuelles / abonnement) sur les gammes CRM Suite et Nomad/Merch. Le taux de croissance moyen des revenus est de 6,8 % sur la période du Business Plan,
- les coûts liés à la structure nécessaire à la poursuite du développement, de l'innovation et du maintien des logiciels,
- le Crédit Impôt Recherche sur la base d'une valeur de 466k€, correspondant à une hypothèse de durcissement des critères d'éligibilité des projets de R&D à ce dispositif fiscal,
- un IS normatif à 25 % dans la valeur terminale.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses ne fait pas ressortir de valeur des actifs inférieure à celle inscrite dans les comptes IFRS au 31/12/2025.

Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 0,5% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Dans ces conditions, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2025.

Immobilisations incorporelles

a) Valeurs brutes :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais de recherche et de développement	40 930	1 490		42 420
Logiciels, concessions, brevets	686		474	212
Autres				
Total	41 616	1 490	474	42 632

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

La diminution des logiciels, concessions, brevets fait suite à la mise au rebut à hauteur de 474k€.

b) Amortissements :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais de recherche et développement	37 547	1 165		38 712
Logiciels, concessions, brevets	686		474	212
Autres				
Total	38 233	1 165	474	38 924

c) Valeurs nettes :

	31/12/2024	31/12/2025
Frais de recherche et développement	3 383	3 708
Logiciels, concessions, brevets		
Autres		
Total	3 383	3 708

Les échéanciers d'amortissements des frais de recherche et développement sont les suivants :

	Valeur nette au 31/12/2025	Amortissement N+1	Amortissement N+2	Amortissement N+3
Frais de recherche et développement	4 573	2 002	1 775	796
Impact CIR	-865	-476	-314	-75
Total Frais de Recherche et développement	3 708	1 526	1 461	721

1.4.3.2 Immobilisations corporelles

a) Valeurs brutes :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Locaux IFRS 16	5 798	50		5 848
Véhicules IFRS 16	131	12	-13	130
Matériel informatique IFRS16	167	44		210
Autres immobilisations corporelles	1 495	4		1 499
Total	7 591	110	-13	7 688

Les locaux IFRS 16 se composent de :

- Les locaux de Suresnes
- Les locaux de Aix-en-Provence

Le 1^{er} juillet 2021, un nouveau bail a été signé pour les locaux de Suresnes pour une durée de neuf années qui annule et remplace l'ancien bail qui prenait fin le 31 décembre 2023. Par la suite, il y a eu un avenant signé (bail complémentaire) au cours de 2022 pour une partie de locaux supplémentaires sur le site de Suresnes pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2022. A savoir que l'augmentation de la valeur brute émane de l'indexation de l'ensemble du bail. Concernant les locaux de Aix-en-Provence, un nouveau bail a été signé pour de nouveaux locaux pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2022. Enfin, au cours de l'année 2023, Coheris a augmenté sa surface locative de Suresnes.

Les autres immobilisations corporelles sont composées du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

b) Amortissements :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Locaux IFRS 16	2 122	713		2 834
Véhicules IFRS 16	78	35	-13	100
Matériel informatique IFRS16	136	42		178
Autres immobilisations corporelles	1 151	83		1 234
Total	3 487	873	-13	4 347

c) Valeurs nettes :

	31/12/2024	31/12/2025
Locaux IFRS 16	3 676	3 014
Véhicules IFRS 16	53	30
Matériel informatique IFRS16	31	32
Autres immobilisations corporelles	344	265
Total	4 104	3 341

1.4.3.3 Actifs financiers

a) Valeurs brutes :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Autres actifs	234	4		238
Total	234			238

Les autres actifs financiers correspondent essentiellement à des dépôts de garantie sur locations immobilières.

1.4.3.4 Actifs d'impôts différés

	31/12/2025	31/12/2024
Sur Indemnités de fin de carrière (IFC)	215	194
Sur autres décalages temporaires	7	7
Sur participation	200	104
Sur déficits fiscaux activés	1 741	2 216
TOTAL	2 163	2 521

Le taux retenu au 31 décembre 2025 pour le calcul des impôts différés est de 25%.

Compte tenu du Business Plan dont les principales hypothèses sont décrites en 1.4.3.1 ci-dessus, il a été décidé depuis le 1^{er} janvier 2022, d'activer le stock de déficits. La base de stock de déficits reportables au 31/12/2024 a été entièrement activé au taux de 25%, soit un stock total de 8 858k€. À la suite des bénéfices générés sur l'exercice 2025, Coheris continue de consommer son stock de déficit fiscal pour un montant de 1 900k€, ce qui a engendré une charge d'IS de 475k€. Les années suivantes, le stock d'IDA continuera de diminuer selon le rythme de consommation des déficits antérieurs.

1.4.3.5 Créances d'exploitation

1.4.3.5.1 Créances clients et comptes rattachés

Elles sont présentées nettes de provisions qui sont de 80k€ sur les créances clients (64k€ en 2024).

Les créances clients se décomposent comme suit par date d'échéance :

	Total	Non échues	<2 mois	<12 mois	> 1 an
Créances clients brutes	5 898	5 385	359	75	80
Dépréciation	-80				-80
Créances clients nettes	5 819	5 385	359	75	0

1.4.3.5.2 Autres créances

	31/12/2025	31/12/2024
Avances fournisseurs	10	41
Créances sociales	4	
Impôt sur les bénéfices	1 485	1 244
Taxe sur la valeur ajoutée	679	257
Charges constatées d'avance	265	84
Comptes courants	16 152	12 892
TOTAL	18 595	14 518

Le poste impôt sur les bénéfices correspond principalement aux crédits d'impôts recherche, ce dernier n'est pas remboursé car la société dépasse le statut de PME au sens communautaire, il est imputé sur l'IS dû au titre de chaque exercice. En 2026, une demande de remboursement pourra être initiée afin de percevoir le solde du CIR de 2022 (542k€).

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision, suite aux excédents de trésorerie générés au cours de l'exercice.

Ces comptes courants sont rémunérés et génèrent des intérêts chaque fin de trimestre (année civile) sur le taux trimestriel déterminé au 3° du 1 article 39 du Code Général des Impôts.

1.4.3.6 Trésorerie et équivalents trésorerie – Trésorerie de clôture

	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	127	385
Trésorerie et équivalents trésorerie brut	127	385
Découverts bancaires		
Trésorerie nette de clôture	127	385
Dépréciation compte bancaire	(26)	(26)
Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan	101	359

Coheris détient un compte sur le territoire du Maroc qui était alimenté par des retenues à la source sur des marchés publics entre les années 2005 et 2012. Ces avoirs n'étant pas liquides en dehors du territoire marocain, la société a constaté une provision de 26k€ pour tenir compte du risque de non-récupération de ces avoirs.

En tenant compte de cette provision, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan au 31/12/2025 ressort à 101k€.

1.4.3.7 Provisions

	A l'ouverture	Ecart actuariel	Dotation	Reprise		A la clôture
				Avec utilisation	Sans utilisation	
Indemnités de départ à la retraite	784	12	69			865
Provisions pour risques	0					0
Total	784	12	69			865

Concernant les indemnités de départ à la retraite, Coheris a comptabilisé au titre de l'exercice 2025 l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres pour un montant de 9k€ nets d'impôts. L'impact de la variation de l'engagement au niveau du résultat opérationnel courant s'élève à 69k€. Etant donné l'impact peu significatif de la variation de cet engagement post-emploi dans le résultat, Coheris n'a pas procédé à des calculs de sensibilité à une variation des hypothèses.

A la connaissance de la société, il n'y a aucun litige en cours, ce qui explique l'absence de provisions pour risques.

1.4.3.8 Passifs financiers

	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	464	464		
Autres dettes financières	431	431		
Sous Total	895	895		
Dettes financières IFRS 16	3 116	775	2 401	
Total dettes financières	4 011	1 670	2 401	

En décembre 2020, Coheris a encaissé un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 2 M€, il sera intégralement remboursé au cours du deuxième semestre 2026.

Les autres dettes financières comprennent 310k€ de comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

Les dettes financières liées à IFRS 16 s'élèvent à 3 116k€ (contre 3 796k€ au 31/12/2024).

Les charges de location non intégrées dans le périmètre IFRS 16 ne sont pas significatives.

1.4.3.9 Passifs d'impôts différés

Il n'y a pas d'impôt différé passif au 31/12/2025.

1.4.3.10 Autres dettes

Les principaux postes sont les suivants :

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel	1 328	1 357
Organismes sociaux	730	740
Taxes sur le chiffre d'affaires	1 164	981
Autres impôts et taxes	41	72
Produits constatés d'avance	3 837	3 913
Autres Dettes		854
Total	7 100	7 917

Lors de l'exercice 2024, les autres dettes concernaient uniquement les comptes courants des sociétés du groupe (prestation intragroupe), en 2025, ces derniers sont débiteurs du fait que Coheris refacture davantage ses prestations à ces entités.

1.4.3.11 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par nature est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Licences ⁽¹⁾	7 388	6 910
Maintenance	2 463	2 709
Prestations associées	4 529	3 832
Refacturations diverses ⁽²⁾	1 899	1 487
Total	16 279	14 938

⁽¹⁾ Il s'agit des licences annuelles (7 312k€ en 2025 contre en 6 866k€ en 2024) et perpétuelles (75k€ en 2025 contre 44k€ en 2024).

⁽²⁾ Il s'agit des refacturations à la maison mère et aux sociétés du groupe ChapsVision.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/2025	31/12/2024
France	16 279	14 938
TOTAL	16 279	14 938

1.4.3.12 Achats et services extérieurs

Ce poste s'élève à 6 293k€ au 31/12/2025 contre 4 838k€ au 31/12/2024 et se décompose comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Achats de matières premières	433	87
Achat Sous traitance	5 026	3 518
Entretien divers	117	141
Locations et charges liées	245	338
Assurances	30	23
Transports et déplacements, véhicules	48	67
Honoraires	130	186
Télécommunications	44	77
Publicité, communication	39	62
Divers	180	339
TOTAL	6 293	4 838

Le poste « achats de matières premières » concerne principalement les cross-selling faits pour les autres entités au sein du groupe.

Le poste « Sous traitance » s'élève à 5 026k€ (contre 3 518k€ en 2024) dont 3 797k€ qui sont représentés par des refacturations intragroupes entre Cohéris et des sociétés du groupe Chapsvision (contre 2 406k€ de refacturations internes en 2024). Ces refacturations sont réalisées à des conditions normales de marché.

1.4.3.13 Charges de personnel

Au 31 décembre 2025 les charges de personnel se décomposent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	4 801	4 687
Charges sociales	2 100	2 217
Total	6 901	6 904

1.4.3.14 Impôts sur les résultats

Il se décompose comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Impôt dû	225	324
Impôt différé	361	234
Total	586	558

La base de stock de déficits reportables au 31/12/2024 a été entièrement activé au taux de 25%, soit un stock total de 8 858k€. À la suite des bénéfices générés sur l'exercice 2025, Cohéris continue de consommer son stock de déficit fiscal pour un montant de 1 900k€, ce qui a engendré une charge d'IS de 475k€. Les années suivantes, le stock d'IDA continuera de diminuer selon le rythme de consommation des déficits antérieurs.

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective s'explique comme suit (en k€) :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat IFRS avant impôt	3 638	4 002
Charge d'impôt théorique (taux impôt : 25%)	909	1 001
Déficits activés		-312
Impact des charges définitivement non déductibles	14	14
Décalage temporaire	-192	
Amortissement du CIR non fiscalisé	-145	-145
Charge d'impôt effective	586	558

Les crédits d'impôt recherche et innovation pour 466k€ en 2025 et 638k€ en 2024 ont été enregistrés en diminution des frais de recherche et développement à l'actif du bilan.

1.5 Autres informations

1.5.1.1 Effectif

Au 31 décembre 2025 l'effectif est de 68 collaborateurs. En moyenne sur l'année 2024, l'effectif a été de 70 collaborateurs.

La répartition de l'effectif au 31 décembre 2025 par qualification est :

	31/12/2025	31/12/2024
Directeurs	3	4
Cadres	59	59
AM et employés	6	7
Total	68	70

1.5.1.2 Engagements hors bilan à recevoir

Engagements reçus :

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la solution TLog, il a été convenu qu'un complément de prix serait versé par l'acquéreur Metrixware à Coheris. Ce complément de prix est basé sur le niveau de chiffre d'affaires de l'activité. A la date d'arrêté des comptes, ce montant n'a pas encore déterminé.

1.5.1.3 Politique et gestion des risques financiers

Les risques auxquels la société peut être confrontée sont présentés ci-dessous.

Risque de crédit

Coheris a plus de 1000 clients toutes activités confondues. Les 10 clients les plus importants représentent 39 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans ces conditions, Coheris, n'est pas dépendant d'un client particulier.

En ce qui concerne les risques de défaillance financière, les clients de Coheris sont essentiellement des grandes entreprises qui ne présentent pas de risque de ce type.

Risque de taux

En raison de sa faible exposition au risque de taux, la société n'a pas jugé utile de mettre en place de méthode de gestion de ce risque de taux.

Risque de change

Compte tenu de la très faible exposition de Coheris au risque de change, (la quasi-totalité des transactions étant réalisée en €) Coheris n'a pas mis en place de méthode de suivi et de gestion de ce risque.

Risque de liquidité

L'échéancier des actifs et des dettes financières est le suivant :

	à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Disponibilités	101		
Autres actifs financiers*	13 593		
Passifs financiers	-895	-506	
Position nette avant gestion	12 799	-506	
Hors bilan			
Position nette après gestion	12 799	-506	

Tableau synthétique recensant l'ensemble des dettes financières auprès d'établissement de crédit par catégorie, par devise :

Type d'emprunt	Montant initial en k€	Échéance	Nature du Taux	Existence de couvertures	Capital restant dû au 31/12/2025 en k€
Emprunt bancaire PGE	2 000	2026	Fixe :0,70% Durée 60 mois avec un différé	OUI, garantie BPI à hauteur de 90% du montant total	505
Total	2 000				505

1.5.1.4 Informations relatives aux parties liées

Mandataire social dirigeant :

Depuis sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2025		2024	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Indemnité départ	0	0	0	0
Indemnité transactionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

En 2025, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	16 842
Gildas Mathurin	15 158
Beatrice Dellenbach	15 158
Laëtitia Beillard	17 842
TOTAL	65 000

1.5.1.5 Honoraires Commissaires aux Comptes

En milliers d'€uro	Audit Fiderec				Grant Thornton			
	Montants		%		Montants		%	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Certifications des comptes annuels	0	29	0%	83%	50	29	83%	83%
Services autres que la certification des comptes	0	6	0%	17%	10	6	17%	17%
TOTAL	0	35	0%	100%	60	35	100%	100%

5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires de la société Coheris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coheris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC, n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des fonds de commerce	
<i>Notes « Immobilisations incorporelles » et « Test de dépréciation » du § 1.2.1.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe</i>	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Les fonds de commerce de la société Coheris, constitués de clientèle, de droits d'exploitation et de droits au bail, s'établissent à 5,3 M€ en valeur nette au 31 décembre 2025.</p> <p>L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant commun et unique à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.</p> <p>Ce test de dépréciation effectué par la direction intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les flux de trésorerie futurs, le taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance moyen et à long terme utilisés pour la projection de ces flux. <p>En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable des fonds de commerce.</p> <p>Nous avons donc considéré que la valorisation des fonds de commerce constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur réalisé par la Société.</p> <p>Nous avons obtenu le dernier business plan de la Direction ainsi que le test de dépréciation et sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :</p> <p>Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses clés, notamment par entretien, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> les perspectives d'activité établies par la direction et validées par le conseil d'administration, afin d'en évaluer la correcte traduction dans les prévisions de flux de trésorerie ; les performances réalisées par rapport aux résultats prévus dans les précédentes prévisions de flux de trésorerie ; le taux de croissance à long terme. <p>Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique de l'évaluation retenue par la Société.</p> <p>Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le taux d'actualisation retenu (WACC).</p> <p>Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses de la Société.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Coheris par l'assemblée générale du 30 juin 2017.

Au 31 décembre 2025, Grant Thornton était dans la 9ème année de sa mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2026

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Ludivine Mallet
Associée

6. Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS

Aux actionnaires de la société Coheris,

Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de Coheris en charge de la certification des comptes et en réponse à la demande de votre conseil d'administration, nous avons effectué un audit des comptes annuels établis selon le référentiel IFRS de la société Coheris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 (« les comptes »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

À notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de Coheris au 31 décembre 2025 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes

Il appartient à la Direction d'établir des comptes présentant une image fidèle au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de « comptes » ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe, à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes et évalue si les comptes reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins.

Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mai 2026

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Ludivine Mallet
Associée